

**LES CONFERENCES D'HISTOIRE
LOCALE DU LYCEE DE DOMFRONT**

ISSN 0752-2495

TOME II - Année 1984 PRIX : 45 F
Directeur de la publication : Gilles SUSONG
Lycée A. Chevalier - Place du Champ-de-Foire
61700 DOMFRONT - Tél. (33) 38.51.19

LE DOMFRONTAIS MEDIEVAL - 2



LA GUERRE DE CENT ANS ET DOMFRONT • FOUILLES ARCHEOLOGIQUES DE **LA FERRIERE-AUX-ETANGS** • LE **CHATEAU** DE DOMFRONT : UN ESSAI DE **RECONSTITUTION** • MATERIAUX POUR L'HISTOIRE DE **SAINT-AUVIEU** (PASSAIS-LA-CONCEPTION) • A PROPOS D'**ACHARD DE SAINT-VICTOR** : UNE LETTRE DE JEAN CHATILLON.

DOCUMENTS : **COMPTES ANGLAIS** DE LA SECONDE OCCUPATION (1418-1450) • CARTULAIRE Factice DU PRIEUR **SAINT-SYMPHORIEN**, PREMIERE PARTIE (DE LA FONDATION A LA DESTRUCTION).

PROGRAMME DES CONFERENCES 1985 :
L'ENSEIGNEMENT DANS LE DOMFRONTAIS 1 - DOMFRONTAIS MEDIEVAL 3

A la mémoire du Professeur J.Ch. PAYEN (+ 1984)

**LES CONFERENCES D'HISTOIRE
LOCALE DU LYCEE DE DOMFRONT**

TOME II - Année 1984 PRIX : 45 F
Directeur de la publication : Gilles SUSONG
Lycée A. Chevalier - Place du Champ-de-Foire
61700 DOMFRONT - Tél. (33) 38.51.19

SOMMAIRE

A nos lecteurs	P 2
Programme des conférences 1985	P 4
CONFERENCES :	
La guerre de Cent-Ans et Domfront, <i>par Jean-Philippe CORMIER</i>	P 6
Les fouilles archéologiques de la Ferrière-aux-Etangs <i>par Marie-Claire LEFEVRE</i>	P 17
Matériaux pour l'histoire de l'église de Saint-Auvieux <i>par Gilles SUSONG</i>	P 27
Le château de Domfront au Moyen-Age : Un essai de reconstitution, <i>par Jean-Philippe CORMIER</i>	P 31
A propos d'Achard de Saint-Victor : Une lettre de Jean-Chatillon	P 43
DOCUMENTS :	
Comptes de la seconde occupation anglaise (1418-1450)	P 47
Cartulaire factice du prieuré Saint-Symphorien, Première partie : de la fondation à la destruction	P 56

ILLUSTRATIONS (page couverture) : 1 - Déblaiement mécanique de la Chapelle Saint-Symphorien, au château de Domfront, Septembre 1984 - Photo : G. CHAUVIERE - 2 - L'Eglise Saint-Auvieu à la fin du siècle dernier. Col. particulière - Photo G. CHAUVIERE - 3 - "Gros" d'argent de Richard III (1483-1485) trouvé au château de Domfront - Photo : G. CHAUVIERE.

a nos lecteurs.

Pour introduire ce deuxième tome des CONFÉRENCES D'HISTOIRE LOCALE, qu'il nous soit d'abord permis de saluer la mémoire de JEAN-CHARLES PAVEN, mort le 5 octobre de cette année, après un long combat contre la maladie. Professeur à l'Université de CAEN, spécialiste reconnu de la littérature médiévale, Jean-Charles PAVEN avait, on s'en souvient, accepté de venir prononcer au Lycée de DOMFRONT une conférence sur "la littérature arthurienne en Basse-Normandie". A l'intention de notre premier recueil, il avait lui-même rédigé le texte de cette conférence du 18 juin 1983. Il y développait ce que nous avons proposé d'appeler "l'hypothèse Bansard-Payen", sur le rôle qu'avait pu jouer le Domfrontais dans la naissance des premiers romans de la Table Ronde. Quelques mois plus tard paraissait l'ouvrage collectif dont il avait dirigé l'élaboration, malgré les souffrances incessantes dues aux progrès de son mal: LA LEGENDE ARTHURIENNE ET LA NORMANDIE (Corlet édit.). Le retentissement de cet ouvrage a été grand: dans notre région, puisqu'il a donné naissance au "Festival Lancelot du Lac" à Bagnoles; mais aussi chez les spécialistes de toutes nationalités, que l'hypothèse Bansard-Payen conduit à renouveler leur vision de la "légende arthurienne". Dans les semaines qui précédèrent sa mort, Jean-Charles PAVEN préparait activement un nouvel ouvrage collectif sur ce même sujet: nous espérons, avec le concours de M. Georges BERTIN, directeur de l'O.D.C., mener à bien ce projet. L'état des travaux préparatoires sera exposé lors d'une des "CONFÉRENCES" de 1985.

Moins tragiques, d'autres événements intéressant les recherches sur l'histoire domfrontaise se sont succédés depuis la parution de notre premier tome.

Deux chantiers de fouilles archéologiques (châteaux de LA FERRIERE et de DOMFRONT) ont obtenu de remarquables résultats. Fondée en janvier 84, l'ASSOCIATION POUR LA RESTAURATION DU CHATEAU DE DOMFRONT (A.R.C.D.) est parvenue en un temps record à mener à bien une opération très délicate: le "vidage" mécanique de la nef de la chapelle SAINT-SYMPHORIEN. Préparée et dirigée par le Président de l'A.R.C.D., M. Michel TARTY, cette opération rend désormais possible l'organisation d'un chantier de restauration de l'enceinte Nord du Château de Domfront.

Si les bénévoles - et les moyens financiers! - ne manquent pas, il sera possible de commencer au printemps 1985.

Le dossier de la restauration ("Etude Technique Sommaire") élaboré par l'équipe archéologique du Lycée et l'A.R.C.D., a fait partie des 35 projets primés cette année par la Caisse Nationale des Monuments Historiques.

Rappelons enfin les autres actions menées à l'initiative, ou avec la participation, du Lycée A. Chevalier:

- Deux VIDEO-FILMS ont été tournés pour illustrer les conférences du cycle 1984: l'un sur le château de DOMFRONT, l'autre sur les possessions de l'Abbaye de SAVIGNY dans le Passais.
- Dans le cadre du 1er FESTIVAL DE DOMFRONT, un groupe de professeurs et d'élèves du Lycée ont présenté une "version de scène" de la tragédie du grand écrivain normand ANTOINE DE MONTCHRESTIEN : "la Reine d'Ecosse". On peut regretter les compte-rendus succincts ou franchement grotesques de cette soirée, publiés dans la presse. Quoiqu'il en soit, il faut à nouveau saluer le travail des élèves, de M. BEGUIN, pour la mise en scène et la partition originale, de Mme SICOT et de ses élèves, à qui l'on doit de remarquables costumes. Signalons qu'à cette occasion est paru un numéro spécial des Conférences d'Histoire Locale: HOMMAGE A ANTOINE DE MONTCHRESTIEN. Il est encore disponible.
- Toujours dans le cadre du Festival, le Lycée a organisé une petite exposition intitulée: LE MOYEN-AGE, FUTUR: photos, maquette, monnaies, objets découverts lors des fouilles ont été visités par un public nombreux.

G.S.

PROGRAMME DES CONFERENCES DE L'ANNEE 1985.

Les Conférences d'Histoire locale de l'année 1985 seront réparties en deux cycles:

1. L'ENSEIGNEMENT DANS LE DOMFRONTAIS, I:

- Le Collège de CEAUCE et "l'Affaire PACORY" en 1684.
- Les débuts du Collège de DOMFRONT (1689-1730).
- La bibliothèque du Collège de DOMFRONT avant la Révolution.

2. LE DOMFRONTAIS MEDIEVAL, III:

- Le point sur les fouilles archéologiques.
- Présentation du projet de restauration de l'enceinte Nord du château de DOMFRONT.
- (sous réserves): Les mottes féodales du Domfrontais.
- Les Romans de la Table Ronde et la Basse-Normandie: nouvelles perspectives.

HORS CYCLE:

- Présentation de AMAN, tragédie d'ANTOINE DE MONTCHRESTIEN.

Le calendrier des CONFERENCES 1985 sera publié à la fin de cette année. Les Conférences ont lieu dans les locaux du lycée A. Chevalier, les SAMEDI APRES-MIDI, à partir de 14H.30.

Conférences

CONFERENCE DU 17 MARS 1983

PAR

JEAN-PHILIPPE CORMIER

LA GUERRE DE CENT ANS ET DOMFRONT

PRESENTATION: Il ne s'agissait pas, lors de cette conférence, d'étudier en détail les causes et le déroulement de la guerre de Cent-Ans, ni d'ailleurs d'établir une chronique étroite de l'histoire de DOMFRONT pendant cette période. En fait, cette conférence essaie de replacer DOMFRONT dans le conflit, c'est à dire de voir quelle a été l'importance de la ville, et son rôle, pendant la guerre; et inversement, quelles ont été les incidences directes et indirectes des hostilités sur la ville et ses habitants.

Le conférencier a d'abord rappelé quelques généralités sur les origines (dynastiques, féodales, politiques et économiques) de la guerre de Cent-Ans, et évoqué les conditions de déroulement du conflit et les modifications quant à sa nature: commencée comme une guerre féodale, la guerre s'est petit à petit transformée en conflit national, et nous retrouverons ces deux phases à travers les événements qu'a subi DOMFRONT, matérialisés par les deux "occupations" (1356-1366 et 1418-1450); modification quant aux hommes: des vassaux aux troupes soldées.

Jean-Philippe CORMIER en vient ensuite aux conséquences matérielles, financières et économiques du conflit pour une ville comme DOMFRONT:

Il faut bien considérer que les troupes mobilisées sont peu nombreuses. Au plus, le Roi de France demande 50.000 hommes pour la campagne, c'est à dire les 3 ou 4 mois d'été, et ceci pour toute la France. Un champ de bataille rassemble rarement plus de 10.000 combattants, et les théâtres d'opération sont exigus. Une "chevauchée" ne fait des dégâts que sur quelques kms de large, soit par les destructions de la soldatesque, soit indirectement à cause des réquisitions. Et encore les villes, longues et difficiles à prendre, sont-elles le plus souvent épargnées, en tous cas plus que les campagnes.

Mais la guerre coûte indirectement très cher pour tout le royaume, dont on peut dire que la majeure partie ne verra pas un soldat pendant toute la durée du conflit - par l'augmentation des impôts, les dépenses de fortifications (d'autant plus nécessaires que cette guerre de Cent-Ans survient après deux siècles de paix relative, donc d'abandon des remparts rendus d'autant plus inefficaces que, suite à 2 siècles d'expansion, les villes les ont débordés et les faubourgs se sont étendus). Coûtent cher également la quasi-paralysie des échanges et celle des investissements: à quoi bon en effet constituer des réserves qui peuvent être pillées, construire une grange qui peut être brûlée? Aussi on ne reconstruit pas, et même le simple exemple d'un événement proche suffit à décourager: il se crée une "psychose de guerre" (1) qui amplifie largement le marasme dû au conflit.

DOMFRONT fut donc touché de cette manière avant d'être directement impliqué dans les opérations militaires. La ville dut payer plusieurs fois pour financer les besoins croissants du Roi de France, de façons diverses: par exemple en argent en 1337, pour la garde des côtes confiée à la Normandie; ou en nature, pour le ravitaillement de l'armée en 1338. Pour ce faire, le Roi était obligé de convoquer les Etats Généraux, comme en mars 1343, où sont décidés des impôts nouveaux (4 deniers par livre sur les transactions, soit 1,7%; la réorganisation de la gabelle...) qui sont officiellement annoncés à DOMFRONT au mois de mai suivant. D'autres Etats Généraux suivront sous PHILIPPE VI en 1346 et 1347, et plus tard sous JEAN II en 1351, 1355, 1356, etc.

Il est vraisemblable que DOMFRONT dut aussi renforcer ses fortifications. Si cela n'avait pas été fait auparavant, les travaux furent certainement entrepris d'urgence après la chevauchée d'EDOUARD III, qui débarqua à SAINT-VAST-LA-HOUGUE le 12 juillet 1346 et qui traversa la Normandie en prenant SAINT-LO, CAEN, puis qui frisa PARIS avant de vaincre le roi PHILIPPE VI lancé à sa poursuite, à CRECY, le 26 août.

DOMFRONT avait donc été épargné cette fois-là. Mais des sources incertaines rapportent que ROBERT III D'ARTOIS, l'ancien seigneur de DOMFRONT, le banni du Royaume passé dans le camp du Roi d'Angleterre, se serait temporairement emparé de la ville en 1342. ROBERT a certes dirigé une expédition en Bretagne, pour intervenir aux côtés de JEANNE DE FLANDRE, soutenue par EDOUARD III, qui disputait le Duché de Bretagne à JEANNE DE PENTHIEVRE, soutenue par PHILIPPE VI; mais il n'est attesté que sa présence en Bretagne (il fut d'ailleurs mortellement blessé à VANNES). Néanmoins nous savons que ROBERT voyait grand, et qu'il se serait bien vu diriger une expédition à travers ses anciens fiefs normands: DOMFRONT, CONCHES, BEAUMONT-LE-ROGER, jusqu'à PARIS. Il escomptait être nommé après sa victoire Lieutenant-Général d'EDOUARD pour le royaume de France.

Les opérations de 1346 ont donc épargné DOMFRONT, mais une partie de leur préparation eut lieu dans la région. En 1342 en effet, GEOFFROY D'HARCOURT, un des plus puissants seigneurs de Normandie, avait mis sur pied un "parti anglais", et les conciliabules se seraient déroulés à la faveur de parties de chasse dans la forêt de LANDE-POURRIE, qui s'étendait de MORTAIN à DOMFRONT. Les comtes d'HARCOURT avaient en fait un contentieux avec les rois de France, et ce depuis longtemps, qui les mena à la rébellion ouverte en 1343. Condamné par le Parlement, ses biens confisqués, GEOFFROY fuit en Grande-Bretagne où il rend hommage à EDOUARD III (ce qui n'était pas une trahison à l'époque, mais le désaveu d'un vassal envers son suzerain jugé déloyal). Les seigneurs normands qui étaient entrés dans son jeu furent pour leur part condamnés et exécutés en avril 1343 (RICHARD PERCY, GUILLAUME BACON et JEAN DE LA ROCHE-TAISON). (2)

I.

DOMFRONT, passé au neveu du Roi, PHILIPPE D'ALENCON, en 1343, ne devait pas être épargné très longtemps: JEAN II, roi en 1350, ne tarda pas à se brouiller avec CHARLES LE MAUVAIS, roi de Navarre, lui même descendant des Rois de France (3), comte d'EVREUX et baron de MORTAIN. Une mauvaise paix s'était instaurée avec ce prétendant quasi-avoué à la couronne, paix achetée par vicomtés entières (BEAUMONT, BRETEUIL, CONCHES, PONT-AUDEMER, ORBEC, VALOGNES, COUTANCES, CARENTAN), qui s'ajoutaient à ses possessions antérieures. Il avait déjà menacé, en 1353, d'ouvrir ses forteresses aux Anglais, et il avait rencontré le Duc de LANCASTRE à AVIGNON durant l'hiver 1354-1355, avec lequel il avait mis sur pied un projet démembrant totalement le Royaume.

La reprise de la guerre était inévitable, et elle eut lieu en 1356: obsédé par la crainte de la trahison, JEAN II fit un coup de force en venant arrêter par surprise les invités de son fils CHARLES, Duc de Normandie (le futur CHARLES V) venus lui rendre hommage, à savoir: CHARLES DE NAVARRE, qui sera emprisonné, et JEAN D'HARCOURT qui fut décapité quasiment sur le champ, le vieux GEOFFROY échappant de justesse.

Les D'HARCOURT se soulevèrent aussitôt, ainsi que le frère de CHARLES, PHILIPPE DE NAVARRE; et ils furent bientôt soutenus, dès juin 1356, par des troupes anglaises venant de Bretagne où elles guerroyaient, dirigées par ROBERT KNOLLES, et par un corps débarqué en Cotentin, mené par JEAN DE LANCASTRE, deuxième fils d'EDOUARD III (l'aîné, RICHARD, le "Prince Noir", tenait la Guyenne).

Les Anglo-Navarraïses s'avancèrent jusqu'aux faubourgs de ROUEN. Poursuivis par l'ost royal, ils furent rattrapés devant L'AIGLE le 8 août, mais ils parvinrent à rompre et à disperser leurs troupes dans les différentes forteresses navarraïses des environs. L'armée de JEAN II devenait inefficace, con damnée qu'elle était à réduire les places-fortes les unes après les autres. Or pendant ce temps, le Prince Noir avançait jusqu'à BOURGES, cherchant à faire sa liaison en Touraine avec LANCASTRE. Seul BRETEUIL-SUR-ITON fut repris, et le roi de France dut se retourner contre le Prince Noir pour le poursuivre...et finalement se faire battre à POITIERS, le 19 septembre.

Les places normandes assiégées par les Anglo-Navarraïses ne pouvaient plus attendre de secours: DOMFRONT, assiégé par KNOLLES, est pris par LANCASTRE ou PHILIPPE DE NAVARRE, à une date imprécise (4). Cependant un acte du Dauphin CHARLES, daté du 5 novembre 1356, indique que JEAN DE VASSY ne peut jouir de sa terre

à présent pour cause des ennemis qui sont à Domfront. De laquelle ville la dite terre est à dix lieues (...) par quoi elle est aussi comme toute pillée et gâtée.

DOMFRONT a sans doute été pris peu avant ou après cette date.

II.

Ce n'est qu'en 1360 que JEAN II recouvra la liberté par le traité de BRETIGNY. Malgré les dures stipulations de celui-ci, le roi de France conservait la Normandie et l'Anjou, où les places fortes occupées, dont DOMFRONT, devaient être évacuées.

Mais les représentants de LANCASTRE, THOMAS DONDALE et THOMAS FOGG, ne consentirent à les évacuer que contre une indemnité de 20.000 écus d'or; cet arrangement ayant été conclu le 11 mars 1361, 24 notables - dont le seigneur de DOMFRONT, PHILIPPE D'ALENCON évêque de ROUEN, le comte d'ALENCON CHARLES, l'évêque de SEES et le seigneur de LA FERRIERE - se portèrent garants du paiement de cette somme.

Celle-ci fut longue à être versée, puisque DOMFRONT ne fut évacué (et encore après un procès quant à la somme restant à payer) qu'en 1366. La première "occupation" avait donc duré 10 ans avant que PHILIPPE D'ALENCON ne recouvre son domaine.

Nous avons peu de renseignements sur les modalités de cette première occupation. Les fouilles menées au château ont permis de retrouver un denier "Gillot" frappé par GUILLAUME 1er DE NAMUR (1337-1391). Or ce GUILLAUME était le neveu de ROBERT III D'ARTOIS, dont la soeur avait épousé le Comte de Namur, et auprès de laquelle il s'était un moment réfugié après son bannissement de 1332. GUILLAUME DE NAMUR avait, avec d'autres princes du Nord (JULIERS, GUEL-DRE), aidé EDOUARD III dans sa lutte contre les Ecossais, et faisait partie des "mécontents" de JEAN II, et, ce qui est lié, des alliés du NAVARRAIS lors de l'affaire de ROUEN. Il est donc possible qu'il ait financé ou fourni des troupes lors de la campagne normande qui a suivi.

III.

Nous ne savons pas grand chose sur l'histoire de DOMFRONT après la première "occupation" anglaise. La vicomté fut réunie au comté d'ALENCON en septembre 1367. L'administration locale était composée d'un lieutenant du bailli d'Alençon, d'un vicomte et d'un gouverneur nommé par le comte (puis duc en 1414), le premier étant PIERRE LEDIN DE LA CHASLERIE. Il y avait également un capitaine (HECTOR DE LA HAUTONNIERE en 1400), capitaine et gouverneur étant deux fonctions différentes.

Des travaux furent faits en 1382: une des tours du château est réparée. C'est également à cette date que fut posé à la chapelle SAINTE-CATHERINE un vitrail aux armes de DOMFRONT (écartelées de celles des LEDIN).

PHILIPPE D'ALENCON avait partagé ses domaines en 1366 entre ses frères: ainsi PIERRE D'ALENCON devint seigneur de DOMFRONT. Son fils JEAN I lui succéda en 1404. A cette époque le Royaume était retombé dans une espèce d'anarchie. La guerre de Cent-Ans aurait pu finir en 1396, avec l'accord entre CHARLES VI et RICHARD II. Mais la folie du Roi et les luttes entre les grands princes ramenèrent la guerre civi-

le en France, alors que la déposition de RICHARD II par son cousin LANCASTRE (HENRI IV) en 1399 relançait la guerre étrangère : DOMFRONT eut à souffrir des deux.

IV.

Le comte d'Alençon se retrouva dans le parti des ARMAGNACS. La lutte étant inévitable, les fortifications de DOMFRONT furent une fois de plus renforcées, et la ville dut subir un siège en 1412, alors que le comte d'Alençon était battu à SAINT-REMI-DU-PLAIN. Ne pouvant être secourue, la place se rendit, mais une paix précaire, confirmée par le traité de BOURGES de juillet 1412, redonna sa forteresse au comte.

La paix était précaire, car la lutte entre les factions impliquait le recours aux Anglais. D'une part, HENRI IV n'avait pas renoncé au trône de France; d'autre part, ARMAGNACS et BOURGUIGNONS se disputaient l'aide anglaise. Même si les factions convenaient in extremis de renoncer aux alliances étrangères par le traité d'AUXERRE (22 août 1412), il était trop tard: les jeux des princes avaient ramené les Anglais.

Le nouveau roi (depuis 1413) HENRI V était décidé. Il reprit les revendications d'EDOUARD III sur la couronne de France, et engagea les hostilités en débarquant près d'HARFLEUR, qu'il assiegea pendant plus d'un mois (août-septembre 1415). Il était trop tard après cela pour entreprendre une conquête. HENRI V s'en alla donc établir ses quartiers d'hiver à CALAIS, mais l'armée française lui barra la route à AZINCOURT, où elle se fit écraser le 25 octobre 1415. Des milliers de chevaliers français y périrent, parmi lesquels le duc d'Alençon JEAN I.

La position d'HENRI V était forte. En juin 1417, la flotte française fut détruite devant LA HOUGUE: les Anglais tenaient la Manche et la route de la Normandie était libre. HENRI V débarqua à TROUVILLE cette fois, le 1er août 1417, et il entreprit non plus une simple chevauchée, mais la conquête méthodique de la Normandie. CAEN tomba début septembre, BAYEUX le 29, L'AIGLE le 13 octobre, ARGENTAN et ALENCON à la fin du mois. En novembre, HENRI envoya son chambellan mettre le siège devant DOMFRONT. La place résista mieux que FALAISE et EVREUX qui tombèrent début 1418.

Le siège de 1417-1418 nous est relativement bien connu, car des documents subsistent. La place était commandée, au nom du duc JEAN II, par CLEMENT LE BIGOT, qui est dit: lieutenant dans les textes. Le capitaine était donc absent, soit décédé, ou encore la charge n'avait pas de titulaire à cette date.

Sûr de la valeur de la place, il s'enferma à l'arrivée des Anglais. Mais après l'échec d'une tentative de dégagement pendant l'hiver, le sort de la place était compromis. Au printemps, des renforts arrivèrent, commandés par le comte de WARWICK et le célèbre TALBOT, vieux routier professionnel (le futur vaincu de CASTILLON en 1453). Le ravitaillement d'une telle troupe posait problème: le plat-pays était ravagé, et HENRI V dut ordonner aux vicomtes de FALAISE et de VIRE d'amener du blé à CONDE-SUR-NOIREAU où était fabriqué le pain destiné à l'armée bloquée devant DOMFRONT.

L'exaspération de celle-ci devait monter, puisque NOTRE-DAME-SUR-L'EAU fut saccagée et l'abbaye de LONLAY brûlée.

Finalement on convint d'une procédure tout à fait classique que nous rapporte un document du 10 juillet 1418: en résumé, les adversaires s'accordèrent une suspension d'armes de 12 jours. Si "...le duc d'Alençon en personne ou par autres gens ses alliés" ne venait pas au secours de la ville, "lequel secours doit être entendu par bataille, laquelle bataille est ordonnée entre les braves de la ville et la justice(5)", CLEMENT devait rendre la place, les défenseurs étant quittes, sauf, éventuellement:

traytures des pays d'Angleterre, d'Irlande,
de Galles ou de Gascogne".

Mais ils ne pouvaient emporter que leurs affaires personnelles, dans les quatre jours. Les vivres et le matériel militaire devaient être livrés intacts, les prisonniers libérés sans rançon.

Sept bourgeois de DOMFRONT -ou gentilshommes de la garnison - devaient se livrer comme otages pour garantir le traité. Il s'agissait de JEAN GROSPARMY(6), JEAN GAHOMAT, ROBIN BEQUART, ROBIN AUMONT, ROBIN LE CILLEUR, GUILLAUME BURNOUSTLE JEUNE(7), et GEOFFROY DE VILLEGAME.

Au jour dit, rien n'étant arrivé, CLEMENT LE BIGOT céda la place, conformément au traité, le 22 juillet 1418. Le siège avait duré environ huit mois.

V.

Cette seconde occupation nous est mieux connue, car les documents subsistants sont plus nombreux (8). L'organisation militaire et administrative de l'occupant, au niveau local, fut simplement calquée sur ce qui existait précédemment. Il s'agissait simplement de substituer une administration à une autre.

Ainsi, il existait un gouverneur général dans chaque baillage. Ses fonctions restent imprécises, mais il semble bien qu'à cette époque, le gouverneur soit le représentant personnel du Roi, avec une compétence particulière dans le domaine militaire. En somme, comme son titre l'indique, le gouverneur... gouvernait, et avait donc une fonction plus étendue que le bailli ou le vicomte qui se contentaient d'administrer.

Le domaine de DOMFRONT eut comme premier gouverneur EDMOND, comte des Marches, par commission d'HENRI V datée du 4 octobre 1418. La direction militaire sur le terrain, la garde du château étaient confiées à un capitaine, puisqu'on était en temps de guerre. Le premier capitaine de DOMFRONT fut HUGUES STAFFORD, nommé dès 1417; donc avant la capitulation de la place.

STAFFORD fit réparer les fortifications de la ville et du château. Un document du 23 juillet 1420 indique qu'il a inspecté les travaux et qu'ils les a trouvés conformes aux devis préalablement faits (8). Il reçoit de GUILLAUME ALINGTON, trésorier général de Normandie, 1000£ "pour la retenue", c'est à dire ses gages et ceux de ses hommes, ce qu'il reconnaît par charte donnée à CAEN le 28 septembre 1420.

Il fut remplacé le 20 octobre 1420 par JEAN DE MONTGOMERY, qui venait de MAYENNE-LA-JUHEL, et qui fut confirmé dans ses fonctions pour 6 ans de plus le 4 juin 1423. L'acte de commission donne des détails sur sa mission: outre le fait d'être capitaine et de percevoir les revenus afférents à cette charge, il pouvait

délivrer tous saufs-conduits à tous prisonniers faits par la garnison (...), les échanger ou même leur rendre la liberté.

Pour justifier de la solde, le capitaine devait réaliser des "montres", sortes de revues d'effectifs, comme celle qu'il fit le 20 décembre 1420, qui dénombra 41 cavaliers et 139 archers et soldats à pied, soit 180 hommes; ce qui donne une idée de l'importance somme toute mesurée des garnisons. Celles-ci pouvaient tenir les places, mais plus difficilement le pays (9).

En 1430, MONTGOMERY est nommé bailli de Caux (puis capitaine d'Arques en 1437). Il est remplacé par THOMAS DE SCALLES, grand capitaine, sénéchal de Normandie. Il n'est d'ailleurs pas sûr que ce personnage important ait passé beaucoup de temps à DOMFRONT même (10). Il se contentait d'effectuer quelques montres (en 1434 et 1435 par exemple), de percevoir les revenus de sa charge et d'ordonner les réparations du château.

Il semble en être de même pour son successeur GUILLAUME DE NEUVILLE, sire de FAUCOMBERGE, qui effectue également des montres ~~comme capitaine de DOMFRONT~~ (1441, 1442), mais que l'on retrouve fort occupé ailleurs, pendant les dernières batailles de la guerre de Cent-Ans. ~~Le commandement effectif devait être assuré par son lieutenant ROGER INGRELAND, qui effectue lui-même la montre de 1443, et qui fut sans doute le réel défenseur du château en 1450~~ (comme LE BIGOT en 1418)

A côté de ces cadres militaires, les Anglais avaient maintenu une administration calquée sur celle du duc d'Alençon, avec un lieutenant du bailli d'Alençon et un vicomte (JEAN DE PLAISANCE, puis NICOLAS NORMANT dans les années 1430). Ceux-ci étaient des français, ce qui facilitait les contacts avec la population (11). Il y avait aussi des subalternes tels que les receveurs pour les finances, les tabellions, bourreaux, messagers... et sans doute une organisation communale. Il est mentionné une Assemblée des notables (ils étaient trente-six) pour diverses choses, dont la répartition des impôts.

Les initiatives que les Anglais furent amenés à prendre à DOMFRONT sont marquantes en ce qui concerne les réparations, les impôts, et les transferts de propriété.

THOMAS DE STALLES fut amené à refaire des réparations, sans doute en 1432, suite semble-t-il à un coup de main français en novembre 1430. Les documents anglais parlent en effet de "l'emblée en icelle ville des adversaires du Roi". Des pans de murs sont relevés, les serrures des portes de la ville sont refaites.

D'autres travaux sont faits en 1437, travaux de maçonnerie et de charpente. Un hangar est construit pour abriter un "coullart" (12); 66 mètres de mur sont reconstruits entre "la tour de la poterne et la tour de SAINT-SYMPHORIEN"; des travaux de charpente sont faits à diverses tours: "tour carrée", de Villaine, de Lonlay, etc.(13); ainsi que des travaux de maçonnerie et de couverture aux tours de la porte, tour Burnoust, et aux

chambres de la demeure de Monseigneur de Stalles qui par la tempête s'étoient découvertes et la tuile rompue et chue à terre.

Les travaux anglais sont quasiment toujours d'ordre militaire, ce que le contexte explique fort bien. De plus, la région n'était pas sûre, comme le prouve l'attaque de novembre 1430 et le nombre important de condamnations à mort, telles celles de JEAN TOUZE et JEAN BLANC en mars 1419 comme "rebelle et brigands", celle de SIMON CHAUVIERE en décembre 1434, "traistre, larron, brigand", JEAN COUPEL "rebelle" en mai 1438, etc.

Les impôts et les charges pesaient extrêmement lourd sur les populations locales, qui ne les appréciaient guère. Un tel sentiment n'était pas réservé en fait à "l'occupant" anglais...Et les abus des autorités locales n'arrangeaient rien: HENRI V dut même rappeler JEAN DE MONTGOMERY à l'ordre en avril 1421.

Même sans compter les exactions, le montant des tailles et des aides était lourd. Par exemple, les Etats réunis à CAEN accordèrent à HENRI VI une aide de 200.000 £ en décembre 1423. Le recouvrement se fit en 3 levées. La vicomté de DOMFRONT paya en mars et juin 1424 deux fois 1.500 £, ce qui représentait sa quote-part pour les deuxième et troisième levées, lesquelles s'élevaient pour la Normandie entière à 60.000 £ chacune. Une nouvelle aide, du même montant, fut encore levée en décembre 1424. La vicomté a donc payé cette année-là quelque chose comme SIX MILLE LIVRES, ce qui est considérable pour un impôt "extraordinaire". En 1427, une nouvelle aide de 50.000 £, dont 1.100 pour la vicomté de DOMFRONT, est accordée pour financer le siège de PONTORSON. Il y en eut d'autres en 1428, 29, 30, 37, 38, 44, 47...

L'assiette était répartie au sein de la vicomté par une assemblée présidée par un "élu", dans laquelle siégeaient vicomte, sergents et notables, qui fractionnait la charge dans un premier temps entre les différentes sergenteries (4 ou 5), puis entre les paroisses, selon les moyens de celles-ci. Les plus touchées étaient celle de LONLAY et de MANTILLY, qui payèrent 70 £ chacune en 1427; et respectivement 75 et 70 £ en 1430 par exemple. A titre de comparaison, la ville de DOMFRONT ne paya pour ces mêmes termes que 10 et 15 £.

En février 1437, l'élu EDOUARD APOUEL reconnaît avoir reçu
(as)

de Nicolas Normant, vicomte et receveur des aides à Domfront, la somme de 6 livres pour l'assiette de 3 tailles faictes en ladite vicomté, la dernière montant à 1.250 livres pour le premier paiement des 300.000 livres octroyées au Roi notre sire au mois de décembre passé."(15)

Dans le détail, les taxes sont relativement faibles: six livres pour la ville de DOMFRONT tout entière, dans l'exemple que nous venons de prendre, alors que le salaire d'un ouvrier à l'époque était environ de 3 sous par jour (1 £ = 20 s.) Mais il ne faut pas oublier qu'elles s'ajoutent aux taxes habituelles, qu'elles sont fréquentes (pluriannuelles en 1424), et qu'elles frappent une population déjà paupérisée par le conflit. De plus, des corvées étaient demandées, comme par exemple le service du guët au château.

Enfin, de très nombreux cas nous montrent que les biens et les fiefs des "rebelle", seigneurs ou simples hommes, n'ayant pas prêté l'hommage au Roi d'Angleterre et de France, ont été confisqués et donnés à des fidèles du Roi (comme les terres de JEAN DE LARCHAMP, alors en fuite, "absentis", données à HORTANK VAN CLOX en mai 1418); ou bien louées, à bail d'un an renouvelable, mis aux enchères par le vicomte de DOMFRONT.

Outre les textes, documents, chroniques, nous avons un témoignage concret sur la deuxième occupation anglaise: un denier tournois d'HENRI VI, frappé en 1423 à ROUEN, découvert lors des fouilles menées par le Lycée A. Chevalier dans le secteur des casemates Nord.

VI.

Au fur et à mesure que le temps passait, la situation s'inversait dans le conflit. Le roi CHARLES VII put reconstituer ses forces. Le redressement économique et financier accompagna le redressement militaire, alors que l'Angleterre semblait dans la guerre civile.

La reconquête passait par la Normandie, qui n'avait jamais été sérieusement pacifiée durant les 30 années précédentes, tant l'Anglais représentait pour les normands le fisc et la soldatesque.

La campagne débuta le 20 juillet 1449. En août, PONT-AUDEMER, PONT-L'EVEQUE, LISIEUX, BERNAY avaient cédé; en septembre, SEES et ALENCON faisaient de même. Le duc de Bretagne, FRANCOIS Ier, nouveau allié du roi de France, prenait FOUGERES, libérait COUTANCES, GRANVILLE, SAINT-LO, VALOGNES avant novembre; et même la capitale du duché, ROUEN, capitulait le 29 octobre.

Les Anglais tentèrent une dernière contre-attaque: ils débarquèrent à CHERBOURG, qu'ils tenaient encore, reconquirent les places du Cotentin, mais furent défaits sur la route de CAEN, à FORMIGNY, le 15 avril 1450. Cette défaite consacrait la perte définitive de la Normandie.

Au premier juillet, les Anglais ne tenaient plus que CHERBOURG, CAEN, FALAISE où était enfermé TALBOT, et DOMFRONT. L'armée royale ne tarda pas à y mettre le siège; isolés, certains de ne pas être secourus, les quelques 700 Anglais qui formaient la garnison de DOMFRONT capitulèrent le 23 juillet. La place fut rendue le 2 août. Ainsi prit fin une longue période de plus de trente-deux ans d'occupation:

...incontinent les Francois allèrent mettre le siège devant la dicte place de La Faloize. Mais ainchois qu'ilz peussent estre logiez, y eut de belles escarmouches et saillies par les Anglois et se tinrent les dicts Anglois très vaillamment icelle place le terme d'un mois environ; au bout duquel temps le mirent et rendirent en la mains des dicts Francois.

Et la dicte place de Damfront se tint environ XV jours, qui pareillement se rendirent à la volenté du Roy Charles, sauf leurs corps.

Et au regard de Chierebourg, elle se tint deux mois ou environ.(16)

JEAN-PHILIPPE CORMIER.

NOTES :

- (1) Jean FAVIER. - (2) Le débarquement et l'expédition de 1346 furent d'ailleurs guidés à travers la Normandie par GEOFFROY D'HARCOURT. - (3) Par sa mère JEANNE DE FRANCE, fille de LOUIS X, il avait même des droits assez nets sur la couronne. PHILIPPE VI avait pris garde d'offrir des compensations à ses parents, en leur rétrocédant la Navarre; pour limiter leur puissance, il avait gardé la Brie et la Champagne, en promettant une compensation en terres. Mais en fait, celle-ci s'était vue réduire à la baronnie de MORTAIN. C'était du vol - et on comprend l'hostilité de CHARLES DE NAVARRE envers les VALOIS ! - (4) PHILIPPE, frère de CHARLES. La prise de DOMFRONT a du avoir lieu en septembre-octobre.- (5) brayes: les Brières; la justice: le gibet (à l'emplacement du cimetière actuel). - (6) Il appartenait peut-être à la famille possédant le château de FLERS. - (7) A-t-il donné son nom à la tour du château réparée en 1432? - (8) Voir plus loin, p.47. - (9) D'autant que les besoins des campagnes amenaient souvent à puiser dans ces réserves qu'étaient les garnison. Le minimum à DOMFRONT était fixé à 40 hommes d'arme à cheval et 120 archers. - (10) Il avait été un des principaux capitaines anglais lors du siège d'ORLEANS (1428-1429), et avait été fait prisonnier à PATAY (1429). - (11) Voir la liste dans LASSEUR, "Histoire de la Ville de Domfront", t.I. - (12) machine de guerre. - (13) Construction de hourds ou de chemins de ronde en bois. Il est aussi fait mention de la tour Burnoust de More, du Connétable, et de la tour jumelle. Voir p.50. - (14) Voir: "Domfront sous les Comtes d'Artois", CHL.I., 1983.

- (15) On reconstitue facilement le mécanisme: les Etats de Normandie ont accordé une aide en décembre 1436 (300.000 f). Sur cette somme, la vicomté de DOMFRONT doit en payer 1.250 pour le premier terme (il y/en avait deux ou trois). Là-dessus, la ville de DOMFRONT contribue pour 6 f.* Cette somme était répartie entre les habitants par l'assemblée des notables, mais ceci n'intéressait pas l'élu (qui dirige cette espèce de circonscription fiscale qu'est l'élection).
- (16) "Chronique de Mathieu D'Escouchy, année 1450", in: Hippolyte SAUVAGE, "Domfront pendant la guerre de Cent-Ans", Domfront 1885.

*:Erreur d'interprétation qui sera corrigée par M. NORTIER dans *Le Domfrontais médiéval-3*. Les 6 livres en question sont la rémunération de l'élu Edouard APOUEL pour avoir effectué l'assiette de l'aide et non pas la contribution de la ville (ou plus exactement de la paroisse) de Domfront ... qui se trouvait être, coïncidence, également de 6 livres. D'où notre confusion en 1984.

CONFERENCE DU 3 MARS 1983
PAR
MARIE-CLAIRE LEFEVRE.

LES FOUILLES ARCHEOLOGIQUES DE LA FERRIERE-AUX-ETANGS.

Le chantier de fouilles archéologiques de LA FERRIERE-AUX-ETANGS a débuté en 1982 grâce à une autorisation de sondage accordée par la Direction des Antiquités Historiques de Basse-Normandie. Il s'est poursuivi en 1983 et 1984 dans le cadre d'une "fouille programmée". Cette fouille a permis en 1983 la rédaction d'un diplôme d'Archéologie Médiévale (1). Elle s'inscrit, à partir de cette année, dans le cadre d'une thèse de 3ème cycle sous la direction du professeur Debord.

L'intérêt du site médiéval de LA FERRIERE m'était apparu dès 1962, lors de la recherche faite sur les origines de l'exploitation du fer et des forges, pour l'introduction d'une maîtrise de géographie sur la mine de LA FERRIERE, alors en activité (2). La reprise de mes recherches fut donc facilitée par une bonne connaissance de la commune et de ses habitants, ainsi que par la compréhension de la propriétaire du terrain, qui m'a accordé la permission de fouiller sur sa propriété. Mais elle est par contre rendue difficile par la profondeur des vestiges enfouis et par le manque presque total de crédits (aucun crédit d'Etat en 1984, mais seulement une petite subvention de la municipalité) La petite équipe de fouilleurs qui s'est constituée à LA FERRIERE est uniquement composée de quelques bénévoles caennais, et de quelques jeunes de la commune, que je remercie pour leur courage et leur aimable bonne volonté.

Que restait-il du château de LA FERRIERE-AUX-ETANGS qui pût m'inciter à entreprendre des fouilles ? Rien ! Sinon une tradition orale très vivace. J'avais toujours entendu les gens du pays appeler "château" le terrain situé à l'extrémité de la rue d'Enfer. Mais il n'y avait aucune ruine visible, pas plus que d'appellation sur le cadastre, même sur le cadastre napoléonien.

Pourtant, comme il n'y a pas de "fumée sans feu", je décidai de commencer l'enquête. Le chercheur est semblable au policier, et l'intérêt de la fouille archéologique est de venir au secours de l'Histoire, tandis que parfois le texte historique vient pallier les "manques" de l'archéologie. Avant de demander une autorisation de fouilles, j'entrepris une recherche d'archives dont je donnerai ici un résumé très bref.

I. SUR LA TRACE DES SEIGNEURS DE LA FERRIERE.

Il n'y a pas de château sans seigneurie, ni de seigneurie... sans seigneur. Les ouvrages des historiens du XIXe siècle (CAILLEBOTTE, LA FERRIERE-PERCY, BLANCHETIERE, LE FAVERAIS), ainsi que ceux des historiens du début du XXe s. (SURVILLE, LASSEUR) faisaient tous mention plus ou moins précise des seigneurs de LA FERRIERE. Ils avaient eu en main - notamment SURVILLE - des archives intéressantes, mais souvent n'indiquaient aucune référence précise.

Auguste SURVILLE, dans son "Histoire féodale de la Ferrière" (1908), attachait beaucoup d'importance à une Généalogie des seigneurs de LA FERRIERE, écrite au milieu du XVIIe s. par le tabellion MORIN. Cette généalogie, dont la copie est conservée aux Archives Départementales de l'Orne, faisait de nos seigneurs des gens étroitement mêlés aux événements de la Normandie ducale, et situait la construction du château en 1033. Ce texte eut l'avantage de servir de point de départ à mes recherches, mais se révéla faux aux trois-quarts.

En fait, les plus anciennes mentions valables des seigneurs de LA FERRIERE se trouvent dans les cartulaires des abbayes de CERISY-BELLE-ETOILE, LONLAY, SAVIGNY, de la cathédrale du MANS et du Chapitre de SEES. Guillaume de LA FERRIERE, le plus ancien seigneur dont nous ayons trouvé trace écrite, est aussi mentionné dans le Grand Rôle de l'Echiquier de Normandie (1172). Le bilan actuel de nos recherches ne peut être fait ici. Mais il m'apparut que LA FERRIERE avait toujours été un site fortifié important sous mouvance de DOMFRONT. La destruction précoce de cette forteresse avait dû se produire lors de la reprise de la Normandie aux Anglais par PHILIPPE-AUGUSTE (1203). Ensuite le sire de LA FERRIERE avait résidé à DOMPIERRE, où le nouveau château est toujours appelé: "château de la Ferrière en Dompierre". Il possédait aussi tout un quartier de DOMFRONT (rue St-Julien, lieudit Belle-Epine, manoir de Godras). Malgré tout, le titre s'était maintenu de chevalier, puis de comte de la Ferrière, et ceci jusqu'au dernier seigneur (le comte de Flers en 1789).

Quant au château détruit de LA FERRIERE, deux aveux du XVIIe s. nous donnent de précieuses indications:

Je déclare que l'ancien chef de ma sieurye estoit le chasteau situé au bourg et ville de la Ferrière qui de longtemps a esté démolí et ruyné, y restant seulement les vestiges des fondemens et tours arazées...(3)

Et ce consiste la dicte terre et sieurie de la Ferrière en chasteaux, tant au bourg de la Ferrière tombé en ruines par l'injure du temps...(4)

Ce château entièrement disparu de nos jours se voyait donc encore au milieu du XVIIe s. Ces deux aveux très détaillés nous apprenaient aussi la remarquable pérennité des fiefs de LA FERRIERE: DOMPIERRE, CHAMPSECRET, BANVOU, ST. BOMER, ST. FRONT, LA HAUTE CHAPELLE pour la vicomté de DOMFRONT; AVRILLY, BEAULANDAIS, ST.FRAIMBAULT, JUVIGNY et HALEINES dans la châtellenie d'AMBRIERES. Enfin, l'étude géographique du site et de la situation de LA FERRIERE, la disposition de ses fiefs aux confins de la Normandie ducale et du Maine, renforcent l'intérêt de la recherche. La formation de cette seigneurie que l'on pourrait qualifier de "stratégique" pourrait correspondre à la volonté du duc GUILLAUME de soumettre cette région nouvellement conquise et encore peu sûre (1052: prise de DOMFRONT).

II. A LA RECHERCHE DU CHATEAU DE LA FERRIERE.

Puisqu'il y avait encore au milieu du XVIIe s. des ruines visibles du château, qu'était-il devenu par la suite?

Les deux dernières mentions de son emplacement se trouvent à la fin du XVIIe s. et au milieu du XVIIIe s. :

Dans l'inventaire des biens de Jean-Baptiste BERRYER, héritier malheureux de son père le célèbre Louis BERRYER (5) et du comté de la Ferrière, on lit ceci :

Nous nous sommes transportés à la ferme du manoir seigneurial size en la paroisse de la Ferrière...(6)

Un autre document nous apprend que ladite ferme fut vendue en 1751 à un certain Michel CORBIERE par le Maréchal de BELLE-ISLE alors possesseur de la seigneurie.

Donc l'emplacement de l'ancien château était devenu une ferme. Les ruines subirent probablement le sort des bâtiments abandonnés: les habitants du bourg s'emparèrent des plus belles pierres afin d'édifier leurs maisons. Il est assez remarquable à cet égard que les plus belles demeures de LA FERRIERE sont datées du milieu du XVIIIe s., et possèdent des linteaux et des pieds-droits de portes et de fenêtres en granit. Quant au terrain, il fut longuement remanié et aplani pour la mise en culture.

III. LE SITE DU CHATEAU.

(...)La butte du château est un site défensif naturel: un rocher de grès escarpé dominant de 24 m la vallée facilement inondable de la MORINIERE, sur son côté Sud. L'ensemble forestier très important au Moyen-Age et même jusqu'au début de ce siècle complétait admirablement la défense (la forêt seigneuriale de LA HAIE DE LA FERRIERE ne faisait qu'un jadis avec la forêt d'ANDAINNE et les bois de MESSEI).

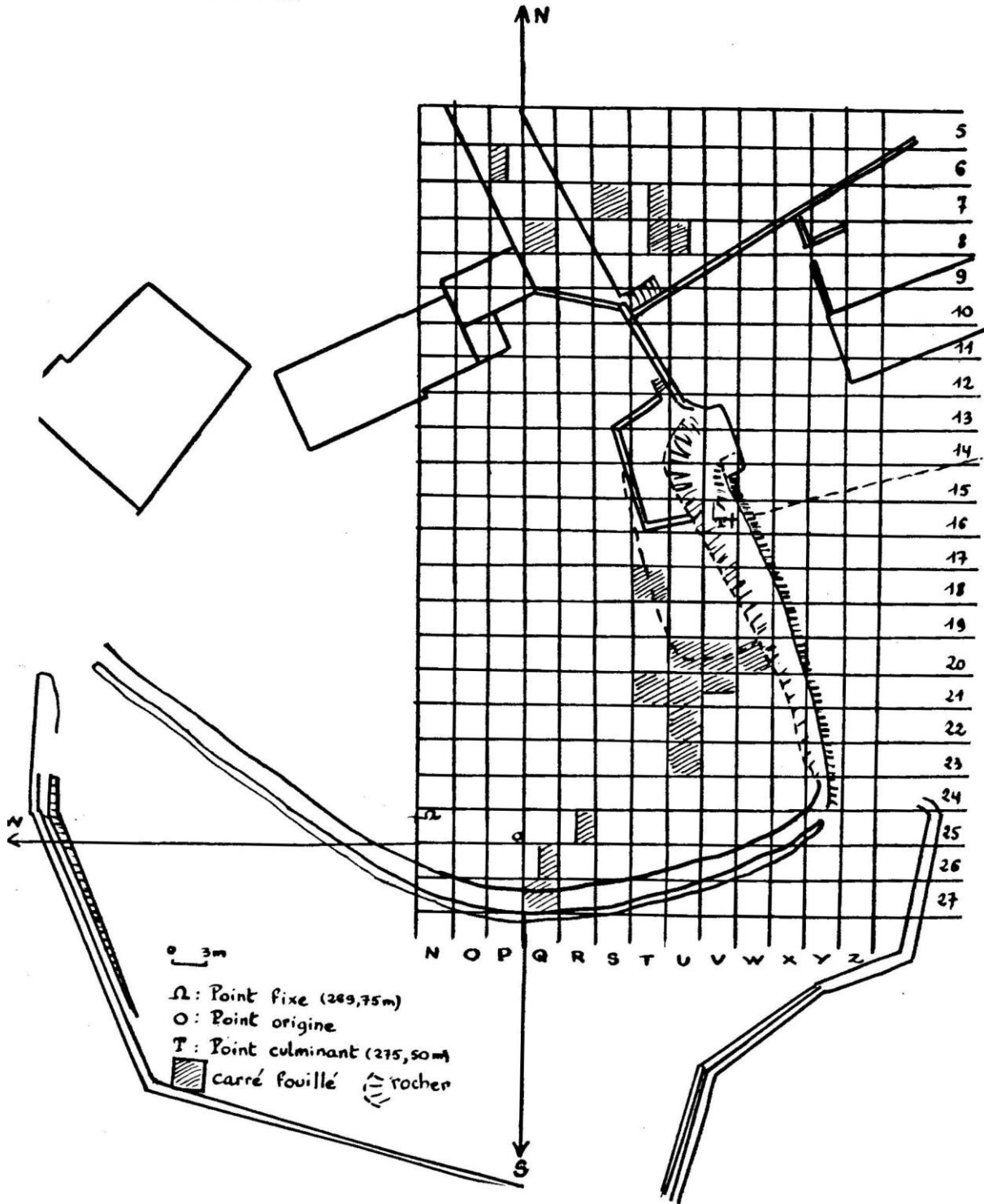
(...)Le site se présente aujourd'hui comme un vaste jardin potager dont la surface monte doucement depuis le Sud vers le Nord. La parcelle 259, aménagée en une sorte de terrasse, est surmontée par les rochers de grès qui culminent à 275 m côté Est. Ces rochers tombent à pic sur les jardins cadastrés 211-213-221. Au Nord, on accède plus facilement aux jardins 222 et 256. Mais tout l'ensemble des jardins du bourg est aménagé en terrasses et en pentes plus ou moins accentuées: le site a été longuement et patiemment rendu le plus plat possible pour la culture.

IV. QU'AVONS-NOUS TROUVE EN 1982 ET 1983?

L'existence de vieux murs de soutènement sur le flanc Sud de la butte nous avait amené à entreprendre une première fouille de sondage à la limite de ces murs (plan de carroyage: Q26-27, R25). Mais ce sondage n'avait mis au jour qu'une très grande quantité de remblais.

Nous avons alors décidé d'entreprendre un deuxième sondage à la limite de la parcelle 259 (carrés U20 et V20). Ce sondage nous permit de commencer à dégager la base d'un mur enfouie à 70 cm de profondeur. Au pied Sud de ce mur, dans les carrés

PLAN de CARROYAGE GÉNÉRAL
de la butte du château.



U21 et U22, une couche noirâtre fut mise à jour. D'une épaisseur de 30 cm, elle contenait de nombreux charbons de bois, beaucoup d'os et de dents d'animaux (sanglier, cerf, chevreuil), des clous et des scories. Nous avons aussi trouvé un dé à jouer en os (voir planche A) et deux fers de flèche. Enfin, les tessons de poteries étaient très abondants.

Cette couche d'occupation se poursuivant vers le Sud, nous avons espéré trouver à quelques mètres de notre premier mur un second mur limitant un éventuel bâtiment. Ce fut l'objet de la campagne 1983.

Dans le carré U22, de très gros éboulis mélangés de mortier friable nous laissèrent espérer la présence de ce deuxième mur. Mais cet espoir fut déçu: il s'agissait d'un énorme éboullis, en provenance probablement du mur Nord. Les pierres de grès n'étaient pas liées les unes aux autres et le mortier contenait des os et des tessons, preuve que cet éboullis n'était pas un mur en place.

Sous ces gros éboulis (certains blocs de grès mesuraient 60x40 cm) très difficiles à sortir (nous étions à 1,60 m de profondeur dans le carré U23) nous avons mis au jour une couche noire et rouge qui se présentait comme une grande trainée de bois calciné, épaisse et friable, avec des cendres. Cette couche brûlée fut entièrement fouillée (dimensions: 2,50 m x 1,20 m); elle ne contenait aucun objet et peut laisser supposer qu'il s'agit d'une poutre ayant brûlé sur place et calciné alentour l'argile qui est devenu rouge.

Dans le carré U23, la couche brûlée reposait au pied d'un bloc de grès de 1,10 mx1 m (moitié Est du carré). Au pied Nord de cet énorme bloc, nous avons trouvé une pince à épiler en bronze et une demi-perle en os (voir planche A).

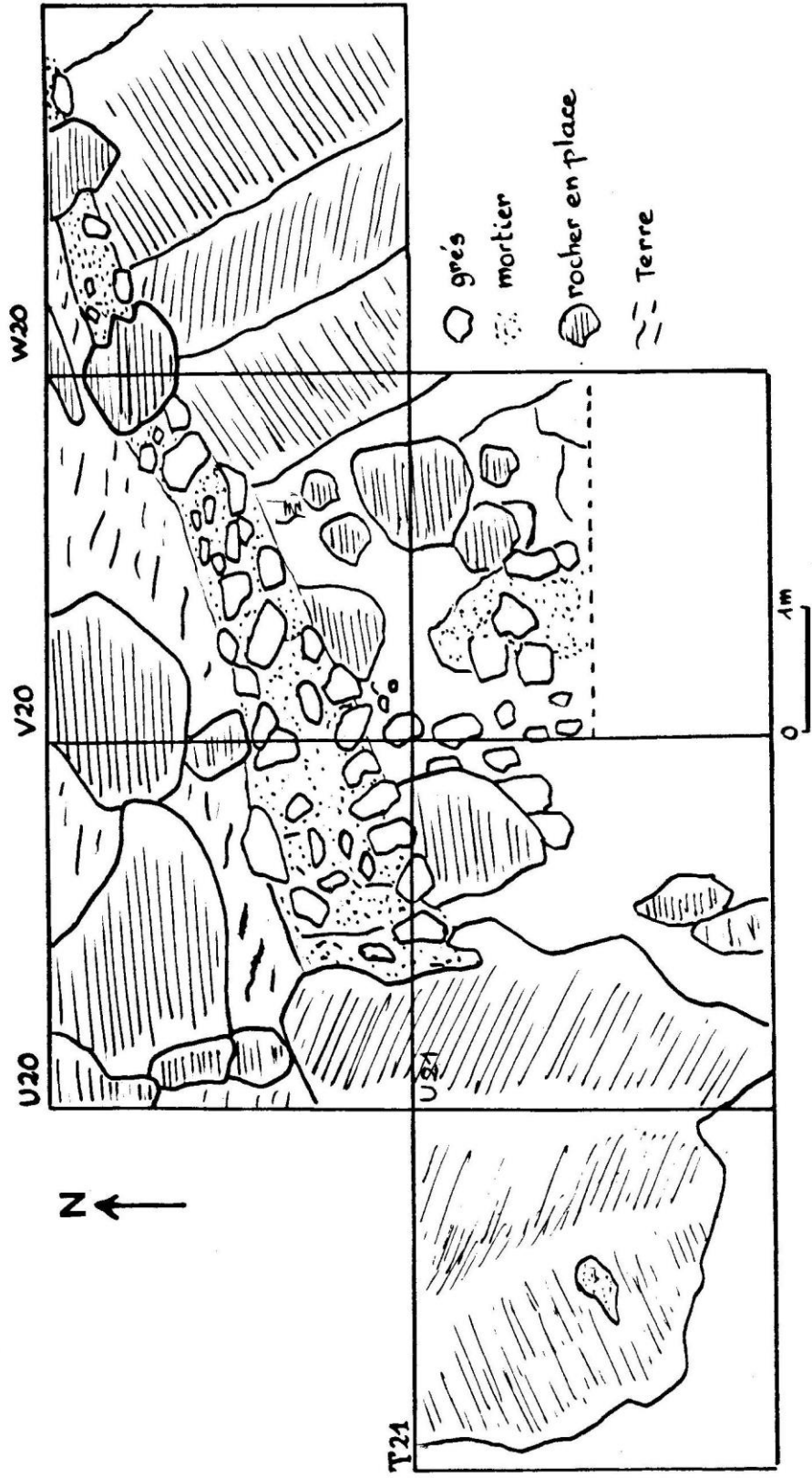
Durant les vacances de Pâques 1984, le gros bloc fut basculé vers le Sud à l'aide d'une barre à mine. Il reposait sur de l'argile en place. D'autre part, dans la banquette Sud du carré U23, les éboulis de remblayage ressemblant fort aux couches que nous avons trouvées en bordure de la parcelle 260, nous avons décidé d'abandonner la fouille des carrés situés au Sud de la butte.

V. LA POURSUITE DES FOUILLES EN 1984.

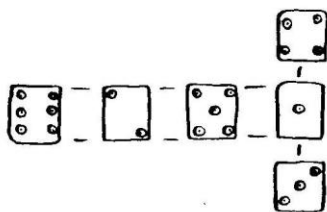
L'étude de la configuration du site de la butte nous amena à supposer l'existence possible de bâtiments d'habitation dans le secteur situé plus au Nord, et en particulier dans le jardin cadastré 222. Nous avons donc demandé et obtenu l'ouverture de quelques carrés dans ce jardin. Le propriétaire de cette parcelle nous a accordé la fouille à titre amical et nous nous sentons obligés de remettre son jardin en état aussitôt que possible.

Deux familles amies de Caen étant venues s'installer à LA FERRIERE en juillet pour m'aider, nous nous sommes divisés en deux petites équipes. Quelques jeunes du pays sont venus nous donner un coup de main, mais ils sont encore peu nombreux, car la fouille est fatigante, et il faut être mordu! Je souhaite simplement que ces jeunes puissent en "contaminer" d'autres. L'Histoire ne s'écrit pas seulement derrière un bureau, mais avec ses muscles et sa sueur...

La Ferrière -aux -Etangs : le mur du château ..juillet 1984



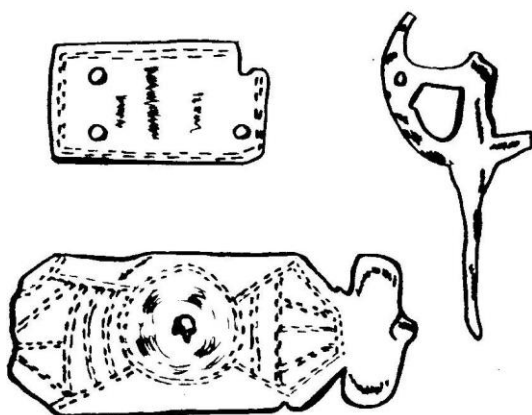
A. QUELQUES OBJETS TROUVÉS À LA FERRIÈRE-AUX-ETANGS



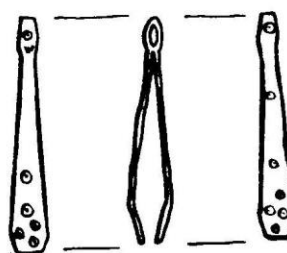
- Dé à jouer en os -



- Demi-perle en os -



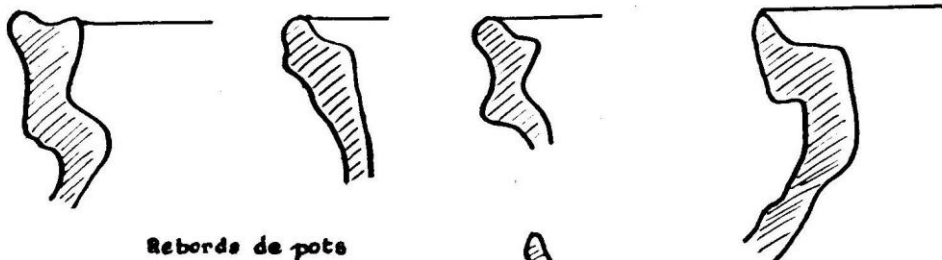
- Éléments de décor de ceinture en bronze -



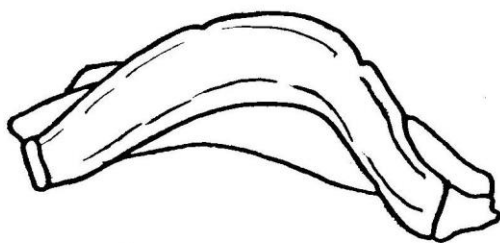
- Pince à épiler en bronze -



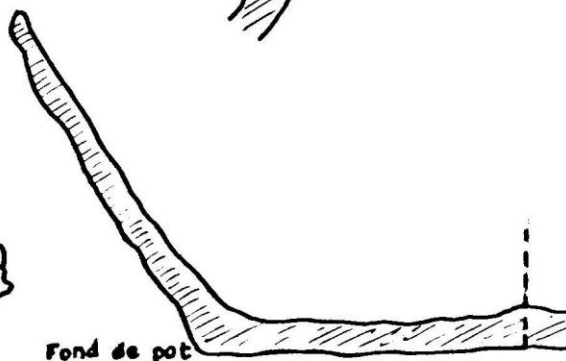
TYPES de CÉRAMIQUE COMMUNE MÉDÉVALE



Rebords de pots



Bec verseur



Fond de pot



La première équipe entreprit de mettre au jour complètement le mur du château en ouvrant les carrés V20 et W20, et une partie du carré V21. A 30 cm de profondeur, nous avons découvert en 1983, reposant sur la partie Ouest du mur, un jeton de laiton de 2,5 cm de diamètre. Ce jeton fleurdelysé sur lequel on lit: AVE MARIA GRATIA PL(ENA) a pu être daté de la fin du Moyen-Age. Ce serait un jeton de mariage.

Le mur, entièrement dégagé à ce jour, se présente de la façon suivante: orienté SO-NE, sa longueur totale est de 8 m, sa largeur à la base de 1,50 m en U20-U21, à 90 cm en W20. Il va en s'amincissant du SO au NE pour venir "mourir" au creux du rocher de grès. C'est en fait la semelle d'un mur qui a dû être beaucoup plus important. Le rocher de grès en place étant très irrégulier et présentant des creux parfois considérables, les constructeurs ont d'abord comblé toutes les irrégularités de la roche avec des cailloutis et du mortier, voire de l'argile. Puis, sur cette surface grossièrement plane, ils ont édifié la base du mur à l'aide de gros blocs de grès irréguliers et non appareillés. Là où les morceaux de ce "puzzle" s'emboîtaient mal, ils ont comblé les trous avec du mortier et de l'argile.

Dans la partie Est du carré V20, une partie du mur mieux maçonnées est apparue. Elle surplombe la "semelle" sur 1,90 m de longueur et 50 cm de hauteur. Les blocs de grès, sans être taillés, ont une forme plus géométrique. On les "noyait" dans davantage de mortier. Enfin, l'ensemble du mur n'est pas directement accôté aux rochers de grès en place au Nord, mais séparé d'eux par un remplissage de cailloutis et de mortier. Nous espérons pendant l'été 1985 mettre au jour la suite de la couche d'occupation trouvée en U21 et 22 en ouvrant les carrés V21 et V22.

La seconde équipe travailla à l'ouverture de carrés dans le jardin cadastré 222. Cette parcelle présente deux niveaux : à l'arrière du bâtiment 257, une terrasse soutenue par un mur formé de blocs de grès, dont deux très importants (1,50mx70 cm) Au pied de cette terrasse, le jardin potager proprement dit, dont la pente descend doucement jusqu'au bâtiment d'habitation.

Plusieurs raisons nous ont incités à fouiller sur ce terrain. D'abord sa situation, à l'abri du rocher qui porte la fortification: là pouvait donc se trouver la basse-cour du château; la présence d'un four à pain dans le mur du bâtiment 214, celle d'un puit très ancien dans la cour 220 venaient à l'appui de cette hypothèse. D'autre part, LEFAVERAIS, dans son "Histoire du canton de Messei", situait dans ce jardin l'entrée des souterrains du château.

Ne pouvant tout explorer en même temps, nous avons décidé l'ouverture d'un carré sur la terrasse (Q8), et d'un demi-carré P6 (limité par l'existence d'un arbre), ainsi que de deux carrés au pied de la terrasse: S7, T7(moitié Est), T8 et U8(moitiés). La présence d'arbres fruitiers empêchait l'ouverture de carrés entiers.

Les deux carrés de la terrasse ont montré l'existence d'une épaisse couche de remblais reposant sur le rocher de grès en place, qui affleure d'ailleurs à l'angle Nord du bâtiment 257.

Le matériel contenu se composait de quelques tessons de céramique du Bas Moyen-Age et d'une pièce de monnaie du XVIIe s. (DOUBLE TOURNOIS de GASTON D'ORLEANS) trouvés dans le carré Q8; à 1,20 m de profondeur, le carré P6 présente un "espoir" de mur que nous fouillerons en 1985.

Au pied de la terrasse, les carrés ouverts livrèrent un abondant matériel, mais très mélangé. Après une trentaine de cm de terre arable, une couche de 30 cm beaucoup plus noire apparut. Elle était remplie de nombreux tessons de poteries. Leur étude actuellement en cours fait dès maintenant apparaître qu'il s'agit de poteries du XIVe-XVe siècle. Mais comme ces tessons se trouvaient mélangés à d'autres beaucoup plus récents, il y a tout lieu de penser que nous avons mis au jour une couche de remblais. Cette couche s'arrêtait toutefois à 60-70 cm de profondeur et reposait sur une couche d'argile stérile. Avant de refermer ces carrés pour ne pas gêner le propriétaire, nous avons procédé à un "carottage" de ces carrés. Or, en T8 et U8, après 80 cm d'épaisseur d'argile stérile, la carotte a remonté à plusieurs reprises des charbons de bois. Sur ce, ces deux demi-carrés sont restés ouverts dans l'espérance d'une fouille en profondeur en 1985.

VI. QUELQUES ELEMENTS DE REFLEXION EN GUISE DE CONCLUSION.

L'ensemble fouillé à ce jour nous donne deux certitudes: la première est qu'une occupation médiévale a bien eu lieu sur la butte dite du "château" de LA FERRIERE. Le matériel recueilli et en particulier les tessons de poterie trouvés dans les carrés U21-U22 font remonter cette occupation au XIIe, voire au XIe siècle. Mais elle s'est poursuivie jusqu'au Bas Moyen-Age, comme le prouvent les fragments de poterie du XIV-XVe s., ainsi que le jeton.

Une deuxième certitude est acquise grâce à l'étude des textes: cette occupation a été seigneuriale, au moins jusqu'à la destruction du château. Le château, dont les ruines étaient encore visibles au XVIIe, était resté le symbole du pouvoir seigneurial, puisque les aveux citent LA FERRIERE comme "chef de la sieurye", quand bien même le seigneur réside à DOMPIERRE.

Longuement remaniés pour la mise en culture, la butte et ses alentours ont été occupés d'une manière continue au cours des siècles: ces deux aspects rendent les fouilles archéologiques difficiles, et il faudra probablement de nombreuses années avant d'avoir une vue d'ensemble de ce site.

Malgré toutes ces difficultés, jointes au manque de crédits et au petit nombre des fouilleurs, nous envisageons de poursuivre cette fouille, car, s'il faut espérer pour entreprendre "il n'est pas nécessaire de réussir pour persévérer".

MARIE-CLAIRE LEFEVRE.

NOTES:

- (2) M-C. LEFEVRE: "La mine de la Ferrière-aux-Etangs" - DES de géographie (1962) - Bibliothèque de l'Université de Caen.
 (1) M-C. LEFEVRE: "Le château de la Ferrière-aux-Etangs" - Diplôme d'Archéologie Médiévale (1983) - B.U. Caen.
 (3) Aveu Joachim de Falaize - Archives Nationales, P870/F91.
 (4) Aveu Christophe du Hally - Archives de l'Orne, 2E/60.
 (5) Voir l'étude de François DORNIC: "Louis Berryer" - Caen, 1968.
 (6) Chartrier de Flers - Bibliothèque municipale de FLERS.

L' A.F.F.A. :

*Le chantier de fouilles de LA FERRIERE-AUX-ETANGS sera ouvert en juillet durant l'été 1985.
 Les bénévoles peuvent camper au Camping de l'Etang.*

*Un ASSOCIATION POUR LES FOUILLES ARCHEOLOGIQUES DE LA FERRIERE (A.F.F.A) a été créée en septembre 1983. Elle accueille volontiers de nouveaux membres.
 Bienfaiteurs: 60 F. - Ordinaires: 20 F.
 ainsi que les dons faits pour l'achat du matériel de fouille.*

*Afin de recueillir des fonds, l'A.F.F.A. a édité une brochure intitulée: LA FERRIERE-AUX-ETANGS, UN BOURG MINIER AU DEBUT DU SIECLE.
 Cette brochure est en vente dans certaines librairies, ainsi qu'à l'Imprimerie Sauvegrain à Flers.*

*A.F.F.A. - Rue d'Enfer -61450 LA FERRIERE-AUX-ETANGS.
 CCP : ROUEN 294.31 U.*

CONFERENCE DU 10 MARS 1983

PAR

GILLES SUSONG.

MATERIAUX POUR L'HISTOIRE DE
L'EGLISE DE SAINT-AUVIEU.

I.

L'histoire de l'église de SAINT-AUVIEU, située à deux km du bourg de PASSAIS-LA-CONCEPTION, reste à écrire. Ce minuscule édifice pose en effet au chercheur de nombreuses questions: il fut le premier "coeur" religieux et économique du Domfrontais, établi dans le plus ancien défrichement de l'immense forêt de Passais, à un carrefour de la route de Bretagne. Remanié profondément au XVe siècle, fut-il construit, huit cents ans plus tôt, à l'emplacement du tombeau de SAINT-ALVEE, le premier évangéliste de la région (ce qui en ferait la plus ancienne église de Normandie)? Avant d'être donné en 1119 à SAINT-VITAL, fondateur de l'abbaye de SAVIGNY, SAINT-AUVIEU fut-il prieuré ou monastère? A quelle date les ACHARD devinrent-ils vavasseurs de SAINT-AUVIEU, dont les murs portent encore aujourd'hui leurs blasons peints? Que sont devenus les vitraux à la gloire d'ACHARD DE SAINT-VICTOR et de son aïeul GUILLAUME, vitraux démontés pendant la Révolution Française, remplacés par d'autres à leur tour disparus (cf. CHL I, p.13-16)? etc.

A certaines de ces questions, seule l'archéologie pourra répondre. Pour le reste, il importait d'abord de retrouver et de publier les vestiges épars du chartrier de SAINT-AUVIEU. Ce sont les premiers résultats de ce travail que l'on trouvera ici, et qui feront ensuite l'objet de nouveaux exposés. Souhaitons que lorsque l'importance historique de ce lieu sera reconnue, il devienne possible d'envisager sa restauration.

1. Année 1117: GUILBURGES, ABBESSE DE SAINT-JULIEN DU MANS, DONNE A L'ABBAYE DE SAVIGNY UNE PARTIE DE L'EGLISE DE SAINT-AUVIEU.(1)

Anno ab Incarnation Domini MCXVII, regnante Henrico rege Anglorume et duce Normannorum (2), Ildeberto Cenomannice sedi pontifice regente statu (3), Guilburgi abbatissa Sancti Juliani de prato moderante ovile, ejusdem ecclesiae sanctimonialum, ad reverentiam et honorem Dei, mediam partem ecclesiae SANCT ALVEI, quam sanctimoniales Sancti Juliani possidebant jure hereditario, in communi capitulo praedicta abbatissa in finali donatione concedente et donante haduide de cujus parte pars ista SANCTI ALVEI fuerat, donavit Sancti Trinitati de Savigneio, Vitali abbate ejusdem ecclesiae existente primo.

Anno ab incarnatione dñi. m̄. c̄. xvii.
 Regnante henrico rege Anglor. & duce
 normannor. Ildebro cenomannice sedis pon-
 tifice. regente itaci. Guitburgi abbatis
 eccle. sancti iuliani. de prato moderante
 ouile eiusdē eccle. sc̄imonialiū. ad reue-
 rentiā & honorē dei. mediā partē eccle.
 sc̄i. alui. quā sc̄imonialiter sc̄i iuliani iure
 hereditario possidebant. in cūmuni capitulo
 p̄dicta abbatissa in finali donatione conce-
 dente & donante haduude de cui' parte pari
 ista sc̄i alui fuerat. donauit sc̄e trinitati
 de saugneio. Vitau abbate eidē eccle. existen-
 te p̄mo. huic & enī donationi interfuerunt.
 .isabel p̄or. Agnes Riboldis. ermengardis
 cantarie. isemburgis. Amelina de marceio.
 Agnes de baleor. isabel lancelina. hildiardis
 infantula. Richelchis nuencula. Adelisa paga-
 nelli filia. Gaufrid' capellanus. Engelbaldis.
 & multe alie. & plures alii.

Huic etenim donatione interfuerunt:
 Isabel, prior. Agnes Riboldis. Ermengardi, cantatrix. Isemburgis. Amelina de Marceio. Agnes de Baleon. Isabel Lancelina. Hildiardis, infantula. Richeldis, juvenula. Adelina, Paganelli filia. Gaufridus, capellanus. Engelbaldus et multae aliae et plures alii.
 + Signum abbatissae. (4)

2. 25 décembre 1119: HENRI Ier BEAUCLERC FAIT DON A L'ABBAYE DE SAVIGNY DE LA TOTALITE DE SAINT-AUVIEU.

Henricus, Dei gratia rex Anglorum et dux Normannorum, Hildeberto Cennomensium episcopo, et omnibus baronibus suis, tam de Cenomania quam de Normannia, salutem.
 Notum sit catholicae ecclesiae me dedisse et concessisse Deo et ecclesiae Sancti Trinitati de Savignio, et Domno Vitali ejusdem ecclesiae priori fundatori, et toti conventui monachorum ejusdem abbatae, ecclesiam SANCTI PETRI DE DOMNO PETRE (5) et ecclesiam SANCTI ALVEI et Domnum Dei de FRESNUSIAM (6), cum omnibus jure et rito eis pertinentibus. Et volo et impero et concedo ut bene et honorifice et quiete teneant in *peranni* possessione; ita ut nullus audeat vel inquietare vel diripere sive violare. Hoc enim feci pro salute animae meae et prolis meae et amicorum meorum. Teste: Johanne Baiocensi. Et Gaufrido de Glintona. Et Thoma de Sancto Johanne apud Baiocam.
 In natali Domini, in anno qui Rex Anglorum dimicavit et debellavit regem Francorum (7).

3. 2 août 1242: GALO DE TORCHAMP, CHEVALIER, RECOIT SAINT-AUVIEU EN FIEF DE L'ABBAYE DE SAVIGNY.

Omnibus haec visuris Galo de Torchamp, miles, salutem.
 Noveritis quod Abbas et conventus Savignei tradiderunt mihi locum suum de SANCTO ALVEO, cum domibus, terris, pratis et pertinentibus suis, tenendum et jure possidendum de ipsis mihi et heredibus meis. Reddendo inde annuatim eisdem, apud grangiam suam de DOMNI PETRO (5) 100 solidos turonensis annui redditus et perpetui, ad duos terminos, videlicet: in festa Omnium Sanctorum, 50 solidos; et ad Pasche, 50. Et sciendum quod ego et heredes mei in decimis dicti loci cum pertinentiis, nihil juris omnino poterimus reclamare. Si vero posuerimus aliquem medietarium, vel aliquos mansionarios, in dicto lo-

co, debent molere ad molinendum dictorum Abbatis et Conventus. Et si in propria manu nostra dictum locum tenuerimus, poterimus molere ubi volumus. Debemus etiam tenere domos in bono statu, et libertates dicti loci ac jura defendere et conservare illisas. Debemus insuper domos sufficienter porcis dictorum Abbatis et conventus, et porceriis qui ibi fuerint, tempore pessionis invenire. Et sciendum quod heredes mei successim, qui pro tempore fuerint pro relevio dictis Abbati et conventui, solvere tenentur 30 solidos turonenses, nes et ipsiis plus pro relevio poterunt exigere.

In cujus rei testimonium, presentes litteras sigillo meo, sigillatas dictis Abbati et conventui, dedit. Actum anno Domini MCCXLII secundo mensi augusto.
(8)

A SUIVRE.

NOTES:

(1) Original: Archives Nationales, L. 975/955. - (2) Henri Ier Beauclerc; - (3) Hildebert de Lavardin, théologien et poète, mort assassiné quelques années plus tard. - (4) La traduction française sera publiée dans un prochain tome. - (5) Dompierre (com. de Mantilly), où mourut Saint-Vital. - (6) La Frênoise (com. de Mantilly). - (7) Cartulaire de Savigny, copie Surville, vol. 2, f° 1084, Bibliothèque de Flers. Henri Ier Beauclerc vainc le roi de France Louis VI à BRENNEVILLE, le 20 août 1119. - (8) Copie G. Hubert, Archives de l'Orne, fonds Hubert.

CONFERENCE DU 25 FEVRIER 1983
PAR
JEAN-PHILIPPE CORMIER.

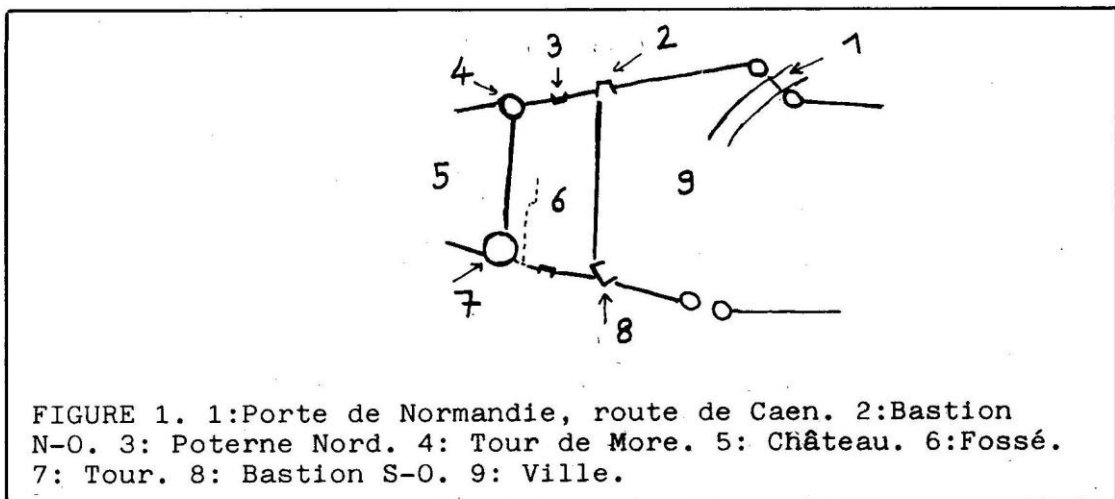
LE CHATEAU DE DOMFRONT AU MOYEN-AGE:
UN ESSAI DE RECONSTITUTION.

1. L'ENCEINTE:

Ce n'est pas tant le plan de l'enceinte qui est difficile à reconstituer (il subsiste suffisamment de vestiges, et le tracé est relativement évident là où ils manquent), que la hauteur réelle et l'aspect des fortifications. Nous pouvons penser, au vu du site et de la raideur des pentes, qu'il n'y avait pas besoin d'une élévation considérable des murs au-dessus du niveau intérieur, peu différent de celui du jardin actuel, tant le soubassement rocheux est proche - pour obtenir une protection suffisante. Au faite de ce mur, la présence de créneaux était probable, et l'existence d'un chemin de ronde, en pierre ou en bois, évidente; le chemin de ronde était même sans doute couvert par une sorte de galerie en bois.

L'enceinte du château se rattachait à celle de la ville en deux points: AU NORD, un mur barrait le fossé et allait vers la Porte de Normandie. D'après LASSEUR (1), le fossé ne s'incurvait pas vers l'Est, vers cette porte, comme la route actuelle. La Porte de Normandie permettait d'accéder en ville, mais en débouchant à peu près à l'emplacement de la Mairie actuelle (où se trouvait autrefois la Maison-Dieu, puis le couvent Saint-Antoine).

Le fossé séparant la ville du château aurait été uniquement Nord-Sud, et limité à l'Est par le mur de la ville dont les angles Nord-Ouest et Sud-Ouest étaient renforcés par deux bastions que l'on voit encore de nos jours. La partie septentrionale de ce mur a disparu peut-être lors de la construction de la route au XIXe siècle (FIG. 1)



Le fossé était fermé au Nord par un mur encore largement conservé, au milieu duquel s'ouvre une poterne, la "poterne de la Garenne" ou "basse-poterne", qui est encore visible, bien que partiellement enfouie, comme toute la partie Nord du fossé. Cette poterne est surmontée d'un machicoulis, et flanquée par le bastion des remparts de la ville à l'Est, par la tour d'angle du château à l'Ouest (Tour de More). Son accès est donc bien défendu.

L'existence même de cette poterne pose problème: sa présence implique la possibilité de descendre dans ce fossé. Or en admettant que le mur d'escarpe est "authentique" (voir plus loin), nous constatons qu'il n'y a aucune poterne ou ouverture dans celui-ci, qui permette d'accéder au fossé (du moins dans sa partie Sud, la seule dégagée). Il faut donc admettre qu'il existait un moyen de franchir le mur d'escarpe dans sa partie Nord, ou alors que ce mur s'infléchissait légèrement vers le N-E., de façon à ménager un passage menant de la "poterne de la Garenne", à celle qui s'ouvre dans les casemates, au pied des tours du pont-levis (les "tours jumelles").

La TOUR DE MORE, aujourd'hui comblée et écrêtée, marque l'angle N-E. de l'enceinte du château proprement dit. Il s'agit d'une tour circulaire et massive qui date de l'époque de HENRI Ier BEAUCLERC. Au delà, il ne subsiste plus grand chose du mur d'enceinte, qui passait un peu au Nord de la chapelle SAINT-SYMPHORIEN. On ne voit pas de reste de tour entre la tour de More et le vestige vaguement circulaire qui subsiste au milieu du côté Nord, renforçant un infléchissement de l'enceinte vers le S-O. Les auteurs (2) marquent également une tour à l'extrême pointe occidentale de l'enceinte, dominant la Varenne, dont il ne reste rien de visible.

Les comptes de réparation du château nous renseignent sur les fortifications. Un certain nombre de tours de l'enceinte sont cités dans les comptes des baillis ou des vicomtes. Il n'est certes pas précisé s'il s'agit de tours appartenant à l'enceinte de la ville ou à celle du château; mais il est plus logique d'y voir des tours du château quand elles sont mentionnées au sein d'un compte énumérant des réparations faites au château.

Outre la tour de More, on trouve, dans le compte de SIMON DE MAUREGARD (3): la tour de Boulay (ou Bouloy); la tour "devers le restout"; la tour "derrière Saint-Symphorien"(4). Dans ceux des baillis: la "tour jumelle" (voir plus haut); la tour à Presle(5). Celle-ci dominait - d'où son nom? - le praël, ou "les praans", c'est à dire sans doute les jardins situés au pied de l'enceinte, le long des "Cent -Marches". Outre son rôle d'observation et de défense, la tour à Presle flanquait à l'Ouest la poterne qui s'ouvre en bas du mur d'enceinte Sud: celle-ci était jadis protégée par une herse dont la gorge reste visible dans l'épaisseur du mur. Elle semble être le débouché d'un souterrain, vu la dénivellation 9,50 m en contrebas du jardin public). Il n'est cependant pas sûr que celui-ci soit très long: on pouvait obtenir une

penne rapide par un escalier ou un plan incliné. Et s'il s'agissait d'un souterrain, où débouchait-il ? au pied du donjon, ou dans la chapelle Sainte-Catherine (voir plus loin)?

Au delà vers l'Est, le mur d'enceinte, ruiné par le maréchal de MATIGNON lors du siège de 1574, se poursuit jusqu'à la tour d'angle, qui présente un plan circulaire et des murs épais (plus de 3,50 m), ~~construite à l'époque de BEAUGLERC~~. C'est en fait l'exact pendant de la Tour de More. Face à elle, de l'autre côté de la route, se dresse le bastion qui renforçait l'angle S-O. des remparts de la ville, dominant la partie Sud du fossé - là où AGRIPPA D'AUBIGNE rencontra MONTGOMERY pour tâcher de la persuader de se rendre, lors de ce même siège de 1574.

La disposition des défenses est donc la même que celle que nous avons trouvée au Nord du fossé. Il est donc possible, sinon probable, que le fossé était barré au Sud comme au Nord par un mur, dont il reste d'ailleurs de petits vestiges sous le bastion. Ce mur devait également pouvoir être franchi par une poterne, comme à l'autre extrémité du fossé.

La face Est du château présente des éléments de fortification originaux: LES CASEMATES (6)*. Leur raison d'être est claire: il s'agissait de renforcer le côté le plus vulnérable du château. Nous pouvons supposer qu'il n'existait à l'origine, comme éléments de défense entre la ville et le château, que le fossé et une simple muraille crénelée.

L'aspect est incontestablement différent du reste des constructions. Nous y trouvons des ouvertures en arc brisé, les tours du pont-levis, à pans coupés; ce qui s'oppose d'une part aux ouvertures plus frustes, à linteau, comme à la poterne Nord, ou en plein-cintre (poterne du praël); et d'autre part à la massivité des tours d'angle circulaires.

Ces marques architecturales attestent bien une construction plus tardive. Il faut essayer d'en préciser l'époque et d'en déterminer la cause. Faute de documents probants, nous n'avons aucune certitude, mais plusieurs hypothèses peuvent être avancées:

Le type d'arc brisé employé ici n'apparaît en Normandie que dans la deuxième moitié du XIIe siècle. LASSEUR (7) pense que la construction des casemates serait alors due à JEAN-SANS-TERRE, et ceci entre 1202 et 1204. Il dépense en effet d'importantes sommes (300 livres angevines) pour construire des "hourdeis"(8) et des "tourelles". La somme ainsi dépensée est assez considérable: 80 ans plus tard, le salaire d'un ouvrier se situe entre 6 et 12 deniers, en salaires nominaux déjà gonflés par l'inflation de la fin du XIIIe siècle. Cette hypothèse est séduisante, car elle s'accorde bien avec le contexte: à savoir la reprise du conflit entre JEAN-SANS-TERRE et PHILIPPE-AUGUSTE, qui date précisément de 1202. Mais BLANCHETIERE(9) les attribue à PHILIPPE HUREPEL, fils de PHILIPPE-AUGUSTE, à qui son père avait donné DOMFRONT en apanage en 1211, et qui fit faire lui aussi des travaux de fortification en 1228.

*: Désormais "courtine à gaine", terme plus adéquat.

La ligne des casemates s'appuie sur les anciennes tours d'angle que nous avons vues. Elle présente l'aspect d'une galerie, longue d'une centaine de m. Les fouilles menées par le Lycée A. Chevalier ont permis d'apprendre que le tracé de cette galerie était coudé, et rattrape la déclivité naturelle Nord-Sud par une série d'escaliers. Cette galerie est percée, à distance irrégulière, d'une série de meurtrières par lesquelles le fossé se trouvait dans le champ de tir des archers.

La galerie, comportant un rez-de-chaussée et un étage, était renforcée par des tours. La mieux conservée est la tour qui gardait le pont-levis au Sud, laquelle présente au rez-de-chaussée une série de quatre meurtrières desservies par une même galerie circulaire, et au premier étage trois autres meurtrières. La tour Nord du pont-levis possède également la série de quatre meurtrières du rez-de-chaussée, mais l'étage est complètement arasé. Il faut dire que la première maison du gardien du square fut construite dessus en 1893 (avant d'être déplacée vers l'intérieur en 1911).

L'ensemble de ces deux tours forme très vraisemblablement ce que les documents médiévaux appellent la "tour jumelle", et se trouvait à la tête du pont-levis. Celui-ci rejoignait une passerelle fixe, ou pont dormant, assez large, qui enjambait une bonne partie du fossé.

Les meurtrières qui se trouvent à la base de cette double tour donnent sur le mur d'escarpe, qui se trouve parfois à moins d'un mètre, ce qui paraît absurde, car une telle distance ne permet pas de dégager le moindre champ de tir! On peut donc supposer que le mur d'escarpe n'est pas contemporain des casemates, dont il condamne presque certaines meurtrières. Mais il faut bien considérer que ces casemates sont formées de murailles relativement peu épaisses, puisque les galeries courent derrière quelques décimètres de maçonneries seulement (alors que les tours circulaires construites par HENRI BEAUCLERC possèdent, rappelons-le, des murs de plus de 3,50 m d'épaisseur). Il est possible alors que ce mur d'escarpe ait été construit postérieurement, pour renforcer la muraille des casemates, ou la protéger, par exemple contre l'artillerie(10)

Les fouilles ont mis en évidence un nouvel ouvrage, de style comparable à celui des "tours jumelles", qui se situe dans le prolongement Nord, maintenant rasé, des casemates. Nous avons été surpris de constater que celles-ci s'infléchissaient vers le Nord-Est, deux mètres environ au-delà du débouché de la galerie subsistante. L'angle ainsi formé était renforcé par une espèce de "tour" allongée, qui rattrape la galerie plus loin. Deux meurtrières tournées vers le Sud surveillaient la portion de fossé comprise entre cette "tour" et la tour jumelle Nord(11); on y accédait par une galerie circulaire. Les autres meurtrières font face à l'Est, et étaient accessibles directement de la galerie de la casemate. Il est possible qu'il existe encore un ouvrage au Nord (les casemates se réincurvant vers l'Ouest avant de se raccorder à la tour de More). (voir FIG. 2).

Nous apprenons également dans ce compte l'existence d'un "saugier", au sein même du "grant jardin", puisqu'on doit l'entourer de maçonneries.

Cependant, sauf pour la cour, il peut s'agir de parcelles situées à proximité, mais non dans l'enceinte du château, encore que ces réparations se trouvent dans des chapitres de comptes qui concernent bien le château.

Il semble que, un peu comme aujourd'hui, ces jardins, roseraies, etc. devaient se situer plutôt dans la partie Ouest, voire Nord-Ouest du château. Car, au Sud et au Sud-Ouest, l'espace était sans doute occupé par des constructions (voir plus loin); à l'Est, entre donjon et casemates, l'espace est plus restreint: nous sommes sans doute dans la "cour", et cette partie était vraisemblablement réservée à des bâtiments de service. Enfin, au Nord-Est, nous sommes dans "l'enclos prieural", avec la chapelle Saint-Symphorien et la "maison du prieur" que mentionnent également les documents.

3. LES EDIFICES A L'INTERIEUR DE L'ENCEINTE.

Le DONJON, bien que ruiné, conserve un aspect imposant, avec ses deux pans de murs hauts de plus de 20 m et épais de plus de 3 m (4,64 m maximum à la base), enjolivés et renforcés par des contreforts plats.

Ce donjon comportait trois étages, et un soubassement, divisés chacun en trois parties par des murs qui subsistent dans le niveau inférieur, et dont on voit les traces d'arrachement sur l'intérieur des murs pour les étages supérieurs.

Le soubassement est donc divisé en trois pièces: une petite salle se trouve dans l'angle N-O. BLANCHETIERE et d'autres ont cru y voir une citerne, à cause de l'enduit que l'on aperçoit sur les murs; mais cela est discutable, car on discerne un trou dans le mur, et il n'y a pas de moyens visibles de recueillir l'eau. Il est bien mentionné une citerne dans le château, mais située manifestement ailleurs.

L'accès du donjon était difficile, car la porte se trouve à l'étage, ce qui assurait une protection supplémentaire. On peut légitimement supposer qu'il existait une échelle amovible pour accéder à cette porte.

Au vu des vestiges, le premier étage n'était que faiblement éclairé par des meurtrières. Le second, plus élevé donc plus sûr, possédait des fenêtres plus larges: nous pouvons penser que les "chambres" les plus spacieuses se situaient là. L'angle subsistant du 3e étage ne possède pas de fenêtres, mais il serait surprenant que cet étage en ait été totalement dépourvu.

Au sommet pointe vers le ciel une cheminée qui pouvait servir à réchauffer les guetteurs qui veillaient au sommet du donjon dans les échauguettes; peut-être y en avait-il une à chaque angle.

La CHAPELLE SAINTE-CATHERINE & SAINTE-SCHOLASTIQUE était la chapelle privée des châtelains (13). Elle était desservie par un chapelain rémunéré par le seigneur - du moins était-ce le cas à l'époque des Comtes d'Artois(14). Il n'en reste pas grand-chose, sauf un pan de mur (qui a été fortement dégradé depuis la description et le dessin qu'en a donné BLANCHETIERE). *NB : attribution de ces vestiges contestée depuis*

Tout ce qu'on peut en savoir actuellement, c'est qu'il s'agissait certainement d'un édifice assez petit - ce qui est normal pour un oratoire privé -, de style roman, avec des fenêtres fort étroites, et qu'il a été très souvent réparé: des travaux de couverture, notamment, apparaissent dans quasiment tous les comptes.

On y a trouvé au siècle dernier un chapiteau, un bénitier cassé et une base de pilier. C'est à Sainte-Catherine que devait se trouver le vitrail aux armes de DOMFRONT, dessiné par CAILLEBOTTE (15).

La CHAPELLE SAINT-SYMPHORIEN est mieux connue maintenant grâce aux fouilles. Cet édifice religieux dépendait comme prieuré de l'abbaye de LONLAY. Nous savons notamment qu'elle comportait, donnantau Sud, une large ouverture ornée de piliers moulurés; et, sans doute à la croisée du transept, un escalier à vis de facture assez archaïque. Le contour exact de la chapelle reste à déterminer. Il est toutefois sûr, vu la situation de l'escalier, que l'édifice s'étendait beaucoup plus loin vers l'Est qu'on ne l'imaginait initialement.

Mais la chapelle n'était pas le seul bâtiment du prieuré, puisque les comptes médiévaux*mentionnent "la maison du prieur", et qu'un document de 1673 parle de (*AD PdC A181/3, 1294)

l'enclos dudit prieuré dont la chapelle et LES AUTRES BATIMENTS en dépendant avaient été ruinés...

Ajoutons que certains vestiges ont disparu alors qu'ils auraient pu être sauvegardés: BLANCHETIERE rapporte qu'en 1867, lors des premiers travaux destinés à transformer les jardins potagers en square, les arases de deux salles contiguës furent mises à jour, un peu en dessous de Sainte-Catherine, et qu'elles furent démolies avant même qu'un relevé en ait été fait. Il ne nous reste donc plus que les fouilles et surtout les documents pour nous permettre d'en savoir plus. Or, les bâtiments mentionnés dans les textes sont finalement très nombreux.

4. LES EDIFICES DETRUIITS ET LEUR LOCALISATION.

Le compte SIMON DE MAUREGARD (1296) n'énumère pas moins de 17 "chambres", 6 "salles" et 14 bâtiments divers, sans compter les fortifications. Certes, certaines appellations différentes, même au sein d'un seul et unique compte, peuvent désigner le même bâtiment (par exemple: la "chambre derrière Sainte-Catherine" et la "chambre de lès Sainte-Catherine"; ou encore: "la chambre devant Gloriette", la "chambre sous Gloriette" et la "chambre devant la chambre sous Gloriette"...).

Les formulations et localisations relatives s'avèrent compliquées et génératrices de confusions. Mais quand on connaît la précision et les précautions d'écriture des hommes du Moyen-Age, on peut considérer comme plausible que chaque dénomination (à l'intérieur du même document) représente une construction, ou une pièce différente. On arrive ainsi à un minimum incompressible de 12 "chambres", 6 "salles" et 12 bâtiments différents, plus les fortifications.

On ne retrouve pas les mêmes bâtiments et les mêmes noms d'un document à l'autre. Ainsi, les comptes anglais de 1437 ne mentionnent quasiment que des travaux militaires; les fortifications sont seules citées, ou presque (16).

De même, on trouve dans le compte de PIERRE D'AVRANCHES (1334) mentions de bâtiments qui ne sont pas cités dans les comptes des baillis une quarantaine d'années plus tôt, comme par exemple la "chambre de la taillanderie"; d'autres ne sont pas mentionnés exactement de la même manière, comme les "étales".

Même pendant la période des baillis des comtes d'Artois, certains lieux ne se retrouvent pas d'un compte à l'autre. Ainsi, malgré l'abondance des "chambres" nommées en 1296 dans le compte MAUREGARD, on ne trouve pas de "chambre de Madame [la comtesse]", comme en 1302. Par contre, on retrouve la "grande chambre" en 1296 comme en 1289, ainsi que la "petite cuisine" et la "basse salle"; alors que la "haute salle" de 1296 peut être confondue avec la "salle d'en haut" de 1289.

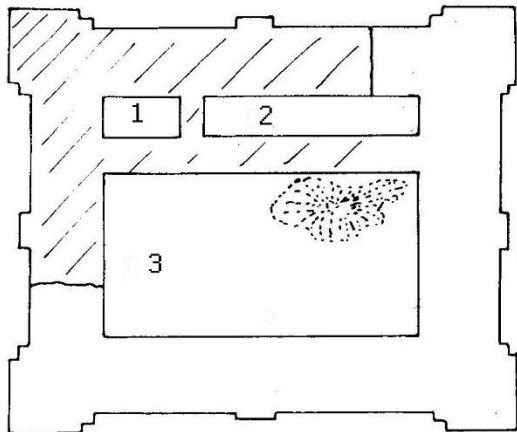
Le plus intéressant serait de pouvoir localiser ces différentes pièces ou bâtiments, mais les textes de l'époque ne le font jamais que relativement, c'est à dire par rapport à une autre bâtiment, sans orientation ni distance.

Prenons le compte le plus exhaustif, celui de SIMON DE MAUREGARD. Il y est question de "chambres, entre 12 et 17, toujours situées relativement:

- soit par rapport à des bâtiments connus: par exemple, la "chambre derrière Sainte-Catherine", "de lès Sainte-Catherine", "lès la porte du donjon", "derrière la chapelle"... ce qui n'est pas toujours très précis, mais qui donne une idée assez claire de la localisation.
- soit par rapport à des lieux que nous pouvons vaguement situer: la "chambre privée de la garenne", ce qui implique une situation au Nord ou au Nord-Est dans l'enceinte; la "chambre lès l'huis des jardins", qui devait se situer vers le Nord-Ouest...
- soit par rapport à des bâtiments eux-mêmes non localisés, comme la "chambre de lès la cuisine", "devant" et "sous" gloriëtte (si la "gloriëtte" est un bâtiment, il n'est jamais cité pour lui-même).
- soit enfin sans aucun rapport: "chambre Flouret" ou "chambre de la taillanderie" en 1334.

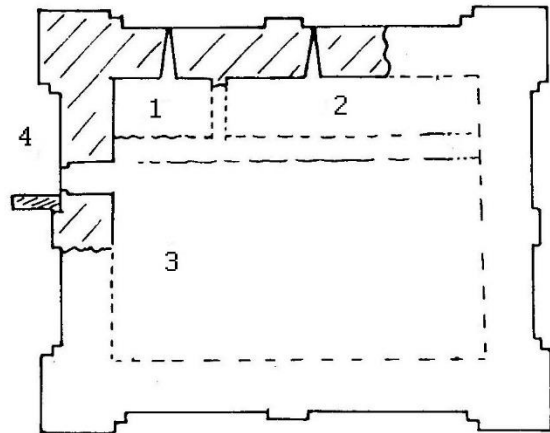
Il est également question de "salles". Il y a la "haute", la "grande", la "petite", la "basse", celle qui est "au dessus de la petite" et celle "du cellier", soit 6 au total.

Il est possible, voire probable que le terme de "salle" soit attribué à des pièces situées dans le donjon (le terme de "chambre" étant réservé à des pièces situées dans des bâtiments extérieurs). Mais il semble qu'il y avait aussi des "chambres" dans le donjon: la "grande chambre"(17), la "chambre de lès la porte de la grande salle". Un problème similaire se pose pour les deux chambres superposées "lès la porte du donjon", qui vraisemblablement doivent être localisées à l'extérieur du Donjon, du côté Ouest (18).



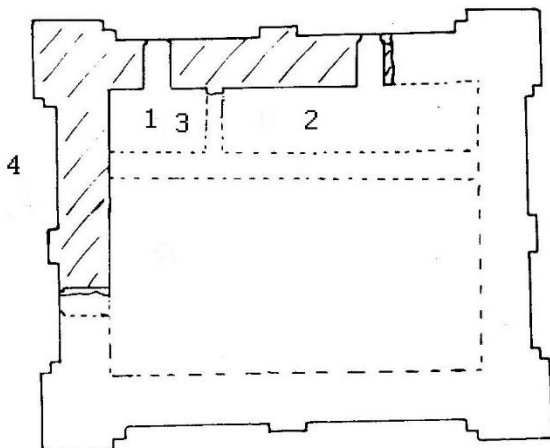
Soubassement

- 1: Cachot (ou citerne?).
2: Cellier.
3: "salle lès cellier."



1er Etage

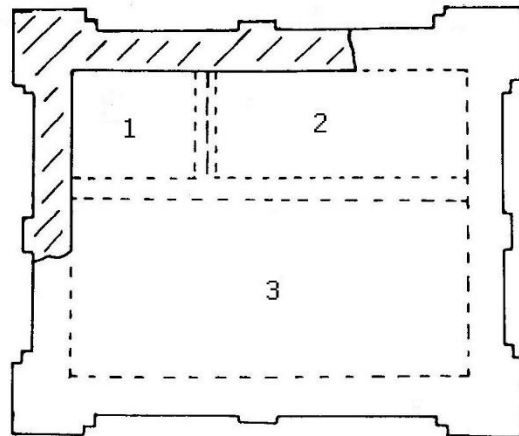
- 1: "basse chambre lès la porte du donjon"? (ou 4).
2: "petite salle".
3: "basse salle".



2eme Etage

- 1: "chambre sur la basse chambre lès la porte du donjon" ou:
"chambre lès la porte de la grande salle".
2: "salle au dessus de la petite".
3: "grande salle".

NB.: Il est possible que des escaliers se soient trouvés dans l'épaisseur des murs S. et E.



3eme Etage

- 1: (absence d'ouvertures), peut-être salle de repos des guetteurs, ou magasin d'arme.
2: "grande chambre" ("chambre de Madame"?).
3: "haute salle".

0 5m

Le donjon comportant au minimum 9 pièces - 3 par étage, sans compter le soubassement (19), on peut établir, A TITRE D'HYPOTHESE, un plan du donjon par étages (PLANCHE A).

Enfin, il est question d'un certain nombre de bâtiments de service: le "four" et le "fournil"; la "neuve étable" et une autre "étable" tout court, que l'on peut supposer plus ancienne(20); une "cuisine" et une "petite cuisine", indiscutablement distinctes (21); le "four de la cuisine" est mentionné séparément, mais on peut supposer qu'il était attenant ou même qu'il formait l'abside du bâtiment. Nous trouvons également un "cellier", dont on peut se demander s'il se situait dans le donjon ou à l'extérieur; il semble toutefois probable que les plus basses pièces du donjon devaient servir de cellier et de réserves. Il y a de plus une "salle lès cellier", dont on brise les roches: comme le soubassement du donjon est encore de nos jours encombré par des affleurements de grès armoricain, l'hypothèse d'un cellier dans le sous-sol du donjon se renforce.

Il y avait aussi une ou deux "garde-robres", la première "derrière Sainte-Catherine", qui devait être attenante ou superposée à la "chambre derrière Sainte-Catherine". L'autre garde-robe est dite "sous la chambre devant gloriette": elle devait elle aussi être attenante ou superposée à cette pièce (22).

En admettant que "gloriette" soit un petit bâtiment de repos situé dans un parc, comme au sens actuel (23), on arrive à la conclusion qu'elle devait se situer dans, ou au bord des jardins, et que tous les bâtiments d'habitation ("chambres", "garde-robe"...) se situaient essentiellement dans la partie Ouest, ou mieux Sud-Ouest du château. Nous pensons de façon analogue que la partie Est de l'enceinte (entre le donjon et les casemates) devait concentrer les bâtiments de service (écuries, magasin...) ordonnés autour de la "cour". La citerne dite "de la garenne" devait se situer au bord du mur Nord, non loin de Saint-Symphorien.

Nous obtenons ainsi un plan hypothétique du château de DOMFRONT au XIVE-XVe siècles, basé sur les localisations imprécises des différents bâtiments dont nous savons qu'ils étaient situés à l'intérieur de l'enceinte(voir PLANCHE B).

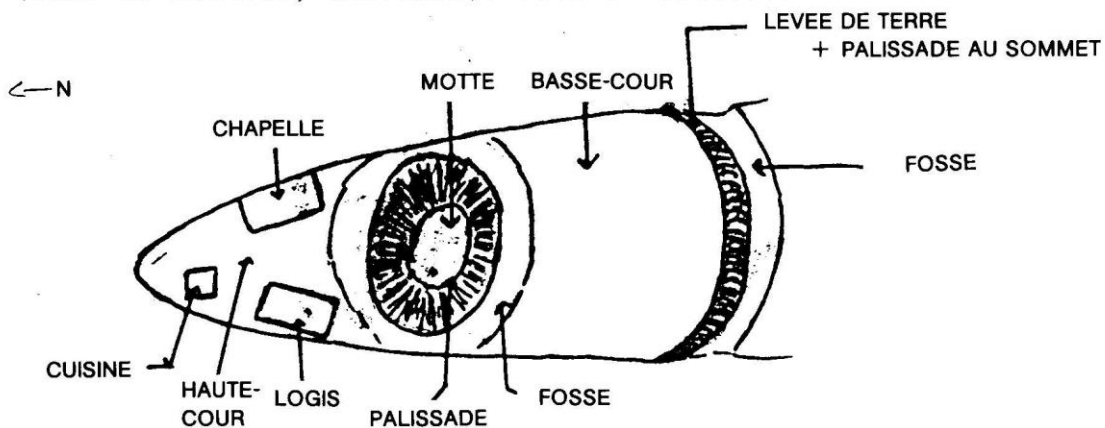
JEAN-PHILIPPE CORMIER.

NOTES :

- (1) G. LASSEUR: "Histoire de la Ville de Domfront" t.1, 1942.
 - (2) G. LASSEUR, op. cité et L. BLANCHETIERE, "le Château de Domfront"3., 1928. - (3) Voir l'extrait publié par les CHL, t.I, 1983 p. 44. - (4) Il s'agit peut-être de l'ouvrage mis à jour lors des fouilles des casemates Nord. - (5) Le compte anglais de 1437 mentionne en tout neuf tours, alors que nous n'en connaissons que 7 ou 8 (voir plus loin, "DOCUMENTS"). - (6) Les textes parlent de "guérites" et d'"allée couverte des guérites": serait-ce l'appellation des casemates au Moyen-Age? (le terme de "casemates" n'est jamais employé). - (7) op. cité,

c. IX. - (8) Galeries de pierre couvertes de bois, d'après Joinville. A rapprocher de "hourds". - (9) op. cité, c. III. - (10) Est-ce le mur de "pierres sechées" décrit dans le compte de 1437 (l. 37-52, v°; mais les dimensions ne semblent pas correspondre)? Ou tout simplement un mur de soutènement postérieur à la destruction, ayant permis de combler les casemates et le bord du fossé? - (11) Cette "tour" est plus piriforme que circulaire (voir FIG. 2, d'après le relevé de M. HAMON). - (12) Compte publié par le PBN (1962). - (13) "Sainte-Catherine" est une dédicace commune pour une chapelle castrale en Normandie. On en dénombre une quinzaine de cas. - (14) Voir: "Domfront sous les baillis des comtes d'Artois", CHL T.I, 1983. - (15) Reproduit dans le Bulletin Municipal N° 14. - (16) Voir plus haut, "la Guerre de Cent-Ans et Domfront". - (17) Peut-être l'ex-"chambre de Madame", située alors en hauteur, puisqu'on y refait les gouttières. - (18) Ou peut-être collées contre, là où l'on voit des traces d'arrachement sur le mur. Mais une telle disposition aurait affaibli le dispositif défensif. - (19) Dimensions respectives: 4,7 m x 2,3 m, 13 m x 2,4 m, et 18,5 m x 9,5 m. N'oublions pas que ces pièces pouvaient être partagées en plusieurs parties par des tentures. - (20) Il est question en 1334 d'une "petite étable près des guérites". Il s'agit en fait plutôt d'écuries: les textes n'hésitent pas à parler d'"étables à chevaux". - (21) Il y a aussi une "chambre lès la cuisine" et une "chambre lès la petite cuisine". - (22) Nombreux risques de confusion avec la "chambre devant gloriëtte", "sous gloriëtte" et la "chambre sous la chambre devant gloriëtte" ! - (23) Le fait qu'il s'agit d'une construction est attesté par un compte des baillis, qui indique qu'on remet "une claveure à un huis" de cette gloriëtte.

N.B. Le présent essai de "reconstitution" s'appuie d'abord sur les documents existants et les résultats des fouilles archéologiques. Mais il s'inspire aussi, bien sûr, de la disposition des espaces et des bâtiments dans des sites du même genre que celui du château de DOMFRONT, comme le château de GRIMBOSQ, par exemple (com. de MUTRECY, Calvados). Voir ci-dessous:



Plan schématique du château de Grimbosq (début XIe). Seuls les bâtiments principaux sont représentés.

JEAN CHATILLON
GILLES SUSONG

A PROPOS D'ACHARD DE SAINT-VICTOR:
UNE LETTRE DE JEAN CHATILLON.

L'an dernier, lors d'un bref exposé (CHL I, p. 13-16), nous avons soulevé le problème des origines domfrontaises du grand philosophe ACHARD DE SAINT-VICTOR (+1171). Nous avons reçu depuis une très intéressante réponse du spécialiste de ce penseur, l'abbé Jean CHATILLON. Qu'il soit remercié de nous avoir autorisé à en reproduire l'essentiel ici. GS.

"Meudon, le 12 janvier 1984.

.....
" 1° A la p.15 de votre exposé, vous me faites dire que certaines familles nobles auraient "eu recours à des 'faussaires' afin d'accumuler titres et ancêtres glorieux", et vous faites évidemment allusion à la famille Achard. J'ai beau lire et relire les p.45-47 de mon livre (*), auxquelles vous renvoyez, je n'y ai pas retrouvé ce mot de 'faussaire', tout à fait contraire à ma pensée. Un 'faussaire' est quelqu'un qui falsifie des documents ou qui en fabrique dans l'intention de tromper. Je n'ai jamais songé un seul instant à accuser les Achard du XVe-XVIe siècle d'avoir eu recours à de tels procédés. Le document que j'ai cité est un testament dont l'auteur, d'une très authentique noblesse au demeurant, a mentionné les ancêtres illustres qu'il croyait, en toute bonne foi, en raison de la similitude des noms et des proximités locales, appartenir à sa famille. Il n'y avait pas là falsification de documents, ni intention de tromper. Si j'ai parlé ailleurs d' "origines fabuleuses" (p. 28 de mon livre), c'est en pensant surtout à Saint Achard de Jumièges, à la bataille de Poitiers, etc. auxquels certains ont fait allusion.

" 2° Vous dites également (p.15 de votre conférence) que je ne mentionne pas tous les documents attestant la présence d'une famille Achard dans la région depuis au moins le XIIe siècle'. Il est exact, en effet, que je n'ai pas mentionné les documents que vous énumérez dans la note 10, à la page suivante, et notamment les chartes inédites que vous avez publiées. Mais je ne comprend pas pour autant le sens de votre objection: aucun de ces documents, à ma connaissance, et en tout cas pas ceux que vous publiez (**), ne parle des origines domfrontaises ou normandes d'Achard, ni de ses attaches familiales. Ils nous montrent qu'Achard de Saint-Victor a été un évêque d'Avranches fort actif et zélé, ce dont personne, et en tout cas pas moi, n'a jamais douté. Je ne vois donc pas en quoi ces documents pourraient nous apporter de nouvelles lumières sur le point qui nous occupe.

" 3° Dans la liste des arguments que j'ai autrefois proposés
 "et que vous énumérez à la p.15, je crois que vous avez ou-
 "blié les plus importants, à savoir:

" 1) L'épithaphe qui apparaît dans un manuscrit du début
 "du XIIIe siècle (signalée dans mon livre, p.13). Cette
 "épithaphe, composée vraisemblablement dès le XIIe siècle,
 "par des chanoines victorins qui devaient avoir quelque idée
 "du pays d'origine d'Achard, dit de lui qu'il était "la gloi-
 "re du clergé d'Angleterre": Anglorum gloria cleri.

" 2) Le témoignage de Jean Boston de Bury, plus tardif
 "(début du XIVe siècle), que j'ai cité p.20. Jean Boston
 "rencontre un ouvrage d'Achard, le "De Christi tentatione"
 "quenous connaissons d'autre part (**), et il l'attribue
 "à: Achardus Anglus. Cette indication ne peut être une
 "invention de Jean Boston. Elle vient certainement d'un
 "manuscrit anglais plus ancien.

" Je pourrais ajouter que plus tard encore, au milieu du
 "XVIe siècle, un successeur d'Achard, Robert Ceneau, évê-
 "que d'Avranches, cite une épithaphe gravées sur la tombe
 "d'Achard, à l'abbaye de la Lucerne, où il est encore dit
 "de ce dernier: Anglia me genuit (ibid., p.14). C'est donc
 "qu'à Avranches et à la Lucerne, au XVIe siècle, on ne
 "semble pas avoir entendu parler des origines domfrontoises
 "d'Achard, et qu'on s'en tient à la tradition anglaise.

" Croyez bien qu'en tout cela, je n'ai aucune idée précon-
 "çue, ni aucune satisfaction particulière à croire Achard
 "anglais plutôt que normand.

.....

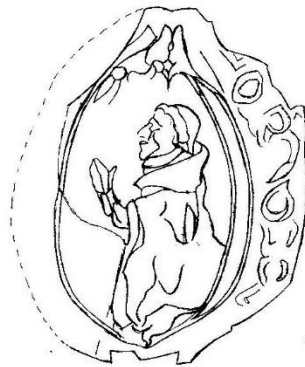
JEAN CHATILLON."

(*) Jean CHATILLON: "Théologie, métaphysique et spi-
 ritualité dans l'oeuvre oratoire d'Achard de Saint-
 Victor" - Vrin, Paris 1969. GS

(**) Aussi ne s'agissait-il pas dans notre esprit de
 ces chartes (voir p. 16, n. 10). GS

(***) Il s'agit du Sermon 15, dit aussi: "les Sept
 Déserts", publié pour la première fois par Jean CHA-
 TILLON dans: "Achard de Saint-Victor, Sermons inédits"
 -Vrin, Paris 1970. GS

Documents



Le sceau du prieur de Saint-Symphorien,
Domfront (Archives du Pas-de-Calais) -
Dessin : J.C. BEGUIN

I. LES COMPTES DE LASECONDE OCCUPATION ANGLAISE (1418 -1450)

A. 13 JUILLET 1420 : CHARTE DE HUGUE STAFFORD, CAPITAINE DE DOMFRONT*

A tous ceux qui ces présentes lettres verront, Hugue Stafford, seigneur de Bourghelvières et capitaine de Danfront, commissaire en cette partie pour le Roi notre souverain seigneur de France et d'Angleterre et seigneur d'Irlande, salut.

Savoir faisons que nous avons fait visiter et regarder les œuvres et réparations du chastel et ville dudit lieu de Danfront, tant par charpentiers que par autres gens, en ce reconnaissant icelles œuvres et réparations déclarées au rôle (a) parmi lequel ces présentes sont annexées ; par lesquels tous d'un accord nous avons trouvées que icelles œuvres et réparations déclarées audit rôle étaient et sont bien et dûment faites, juxte (juste) et selon le devis qui fait en avait été.

Lesquelles choses nous certifions être vraies par ces présentes scellées de notre grand scel (sceau), le 13^e jour de juillet 1420.

Signature : Yvo.

* Transcription : H. SAUVAGE, "Domfront pendant la guerre de Cent Ans d'après des documents inédits", Domfront, 1885, p.83. Original : chartrier de Contades (Bibliothèque de la Ferté-Macé) ?

(a). Ce "rôle" est en fait le Ms BL. Add Ch. 21364, retrouvé depuis la parution de ce n^o.

***Avertissement** : Pour cette mise en ligne, nous avons ressaisi entièrement les documents B et C qui suivent, afin d'éliminer les erreurs de transcription qui avaient subsisté dans l'édition du Domfrontais médiéval 2 en 1984*

B. 1432 : COMPTE DE REPARATION DU CHATEAU (FRAGMENT)*

« Cy ensuit la desclaration des oeuvres et réparations nécessaires avoir été faites au chastel

² et ville de Dampfront par le commandement et ordonnance de noble et puissant seigneur monseigneur

³ de Scalles, de Nucelles, de Lassay, Ambrières, Saint-Aubin, et capitaine dudit lieu de Damphront et

⁴ par l'avis et divis de Robert Vivier, maistre cherpentier et desdites réparations ; présents à ce les gens et

⁵ officiers du Roy nostre sire audit lieu, et plusieurs autres gens notables, recognoissant en ce lesquelles

⁶ réparations journées et autres choses desclarées cy après en ce rulle ont bien et deument esté faites

⁷ selon ce que il appartient et que par ledit Vivier a été divisé.

⁸ Premièrement

⁹ Colin Callegrain, Jehan Faverie, Colin Gaultier, Robin Baessin, Robin Barbote, Michel le

¹⁰ Fauconnier, Jehan Drouet et Jehan Boussart, tous maçons, ont fait de leur mestier tout de

¹¹ neuf, et guérité un pan de mur par devers les prés de la clouaison et forteresse du

¹² chastel dudit lieu, en deux gardes, c'est assavoir : depuis la tour de la Poterne jusques à la tour

¹³ de Saint-Syphorien ; contenant ledit pan de mur et réparation : deux cens piez de long ou environ

¹⁴ et environ sept piez de haust. Et en icelles tours et illecques auprès ont reffait plusieurs

¹⁵ fenestres, pertuis et autres places dérompues parmy ledit chastel. Lesquelles réparations

¹⁶ les dessus dis ont bien et deument faictes selon ce quil en estoit nécessaire, et en ce faisant, ils ont

¹⁷ vacqué par l'espace de LIII journées ; dont pour principal et despens leur a été ordonné par

¹⁸ ledit capitaine : pour chaque jour IIII sous II deniers tournois, qui valent pour tout X£ VIII s. IIII d.

¹⁹ Jehan Baessin, maçon, a fait et redrechié un pan de mur étant derrière lostel qui

²⁰ fut Henry de Ciral, chaist par la fortune de ladite maison, qui était pourrie et esté

²¹ chaiste sur ledit mur, qui comptait de long : environ vint piez, et de haust : quinze piez.

²² Lequel mur, icelluy Baessin a bien et deument fait selon ce quil en estoit nécessaire ; et

²³ luy demeure, après plusieurs rabees mis en ce au prix de dix livres tournois, pour toutes choses,

²⁴ tant pour faire claies barres (?) que autres choses, pour ce.... X £ t.

²⁵ Jehan Chevet, cherretier, a cherié et a mené à son harnois toute la terre nécessaire à faire

²⁶ ledit pan de mur au dit chastel, et autres choses desclarées en celle partie, et pour ce faire,

²⁷ luy a esté ordonné LX sous tournois, par marchié fait avecqz lui, et comme derrain rabesueur pour ce.... LX s. t.

²⁸ Phillipot Sonnet, ouvrier de braz, a servy lesdiz premiers maçons à faire toute ladite

²⁹ maçonnerie et réparation, tant de pierre, mortiers, que autres choses. Et pour ce

³⁰ luy a esté ordonné, par appointment fait avecqz lui, la somme de LX sous tournois pour toutes choses, pour ce... LX s t.

³¹ Jehan Pitaust a amené et cherié deux pippes de chaux dedens ledit chastel. Et pour ce lui

³² a esté ordonné IIII livres tournois, tant pour principal que pour sa paine de les estre aller quérir à Clecy. Pour ce.... IIII £ t.

³³ Jehan Paessons a rendu et fait amener oudit chastel deux milliers de tuiles pour recouvrir

³⁴ les galleries denviron la citerne. Dont, pour principal que lamenaige, luy a esté ordonnée... IIII £ t.

³⁵ Robin Vivier, charpentier, a fait et fait faire abatre en la neuve haie plusieurs grosses pièces

³⁶ de bois à merrain, **pour édifier et faire tout de neuf le pont dormant de l'entrée dudit**

³⁷ **chastel**, qui estoit tout dérompu par vueillesse. Lequel icelluy Vivier a fait bien et ³⁸ deument, et lui demoura comme à derrain rabesneur au prix de XXX livres tournois. Pour ce... XXX £ t.

³⁹ Jehan Chauvin, charetier, a amené de ladite forest devant ledit chastel tout le bois nécessaire à

⁴⁰ faire et édifier tout de neuf icelluy pont. Et pour ce, par marchié fait avecqz luy... VII £ t.

⁴¹ Jehan Guillepin, faiseur dessaige, a fait, vendu et amené oudit chastel un cent dees

⁴² de sept piez de longt, pour les réparations dicelluy, lequel bois a esté taxé à ... XL st.

⁴³ Robert Rogier, serreurier, a rapareillé et ordonné bien et deument les serreures **des portes**

⁴⁴ **de ladite ville**, comme à **la porte de la Brière, à la porte Neusve**. Et lesquelles serreures sont

⁴⁵ doubles et ferment chacune à deux clefs, et par lamblée d'icelle ville qui fut faite par les

⁴⁶ adversaires du Roy nostre sire au moys de novembre mil IIII^c XXX, furent toutes dérompues et

⁴⁷ quassées ; et pour celle cause ont une partie esté faites toutes neusves. Et en ce faisant

⁴⁸ a ledit Robin et son vallet vacqué par lespace de XVIII journées. Dont par ledit cappitaine luy a esté

⁴⁹ taxé et ordonné, tant pour ses paines, journées, l'appareil desdits ferremens fait de son fer qui sont

⁵⁰ en nombre VIII serreures, que autres choses, la somme de LXII sous tournois.

Item, ledit Robin a fait deux

⁵¹ serreures doubles à **la poterne dudit chastel** qui vallent LX sous tournois. Item, deux autres serrures

⁵² par lut faites et assises es huis des prisons, vallent LV sous tournois. Item deux autres serrures mises, faites et assises

⁵³ par ledit Rogier **es barrières dudit chastel et ville**, vallent XXII sous VI deniers tournois. Compris es choses

⁵⁴ dessus dites plusieurs autres rappareils de huis et fenestres pour ledit chastel valent pour tout... X £ III s. VI d.

(LA SUITE MANQUE)

* TRANSCRIPTION : J-Ph. CORMIER. Original : Bibliothèque Nationale – Ms. fr. 26045/5870. Pour faciliter la lecture, les accents et la ponctuation ont été ajoutés.

C. 1437 : COMPTE DE REPARATION DU CHATEAU*

- ¹ Ce sont les oeuvres et réparations faictes faire par Nicolas Normant, vicomte et receveur à Dampfront, par l'ordonnance de noble
- ² et puissant sire monseigneur de Scalles, sénéchal de Normandie et cappitaine dudit Dampfront, en la place et chastel dudit lieu, qui estoient nécessaires y estre
- ³ faictes pour la fortiffication, seureté et déffense de ladite place et chastel, ainsy que par la certification de mondit seigneur de Scalles, annexée à ce
- ⁴ présent roule et estat, peult appareoir.
- ⁵ Et premièrement :
- ⁶ Simon Moriot, maistre de oeuvres de cherpenterie en icelle place, et Jehan Tellier, semblablement cherpentier, avec laide dautres compaignons,
- ⁷ y ont faite une maison en la manière d'un appentilz de quarante deux piez de long et de XVIII piez de laise ou environ, et de hault
- ⁸ l'un des costez de XXX piez et l'autre de XII piez ou environ **pour tapir et mettre en icelle maison ung coullart** de naguères
- ⁹ fait en ladite place, semblablement pour la fortiffication dicelle, pour le garder de la pluie et pour (veture ?) et le tenir ensec. Et aussy pour y mettre autres
- ¹⁰ habillemens de guerre qui se dégastoient. A faire laquelle cherpenterie, iceulx cherpentiers avec l'aide de leurdits compaignons
- ¹¹ ont vacqué l'espace de quatre vingts douze journées, dont pour journée, pour principal et despens, leur a esté taxé et ordonné
- ¹² par ledit seigneur trois souls neuf deniers t. qui vault pour tout... XVII £ V s. t.
- ¹³ Item Jehan Bessin et Robert Chauvière, maçons, avec autres leurs compaignons, ont garny les stalles dicelle maison de leur mestier
- ¹⁴ de maçonnerie, de deux piez de hault et de XLII piez de long ou environ, où ilz ont vacqué l'espace de douze journées qui valent
- ¹⁵ pour principal et despens au prix dessus dit... XLV s. t.
- ¹⁶ Item Guillot Montauffray, cheretier, ya admené XII (tumbelerres ?) de terre nécessaire à ladite maçonnerie, et employée par
- ¹⁷ lesdits maçons en ladite besogne, qui valent pour tout, à dix huit deniers chacun (tumbelerre ?) XVIII st.
- ¹⁸ Item Pierres Guillochon et Guillot Lecordier, avec autres compaignons, ont curé la place où aesté faite ladite maison, et le fondement
- ¹⁹ de ladite maçonnerie. Et aussy, ont abatu et osté une veille maçonnerie qui estoit en ladite place. Et (?) la pierre (derstroy ?) a faire
- ²⁰ ledit fondement, et osté grant quantité de terre qui y estoit de long temps, et fiens et [...] de maison que on y mettet chacun jour.
- ²¹ Par marché fait avec eulx pour leur salaire, la somme de cent soulz tournois.
- ²² Item, Marc Lemercier a apporté et livré six milliers et demi de clous à latte, achaté de lui chacun millier, le prix de sept soulz six deniers t.
- ²³ qui vault pour tout icellui clou..... XLVIII s. IX d. t.

- ²⁴ Item Robert Gaschier, charpentier, a fait et amené o tout son hernoys, dune lieue loing, le nombre de deux milliers et VIII^C de lattes
- ²⁵ et demi-millier d'esseules, achaté chacun millier de la dite latte le prix de XXV s. t. et ladite esseule XXV s. t. qui vault pour
- ²⁶ icelle latte et esseule, pour tout.... IIII £ II s. VI dt.
- ²⁷ Item Michel Garnier a admené et fait admener de Saint-Mart des grenne, de deux lieux loing de ladite place de Dampfront, le nombre de dix
- ²⁸ milliers de tuille, achaté de lui le millier par le prix de XL s t. () soulz t (*sic !*), qui se monte pour toute ladite tuile XX £ t.
- ²⁹ Item ledit vicomte a paié, pour la paine et travail et les despens de plusieurs personnes qui avoient esté à aider à lever la charpenterie
- ³⁰ de ladite maison en ce reprins douze solz VI d. à Gervest Chefdomme et XVIII dt à Vincent de Chapponays par taxation à eulx faite
- ³¹ pour leurs dites paines, journées, vexations** et travaulx la somme de vingt-six solz six deniers t.
- ³² Item lesdiz Marc Lemercier et Jehan, son frère, ont couvert et employé sur ladite maison lesdits clou, latte et tuille bien profitablement,
- ³³ ainsy quil estoit ordonné ; et decouverte et regranté à mortier de chaulx et de sablon **les chambres de la demeure de mondit seigneur de**
- ³⁴ **Scales** qui, par la tempeste du vent et du temps s'estoient decouvertes, et la tuille rompue et cassée et cheue à terre. Aussy ont
- ³⁵ regranté **les deux tours de sur la porte dudit chastel**, pareillement à mortier de chaulx et de sablon ; decouvert et
- ³⁶ regranté semblablement **la tour Burnoust** ; où ils ont vacqué, c'est assavoir : à la couverture de la dite maison, X journées, à la couverture
- ³⁷ des chambres dudit seigneur, VIII journées, à la decouverte et regrantage desdites tours de la porte, XVI journées, et de ladite tour
- ³⁸ Burnoust X journées ; qui valent au prix dessusdit pour journée, la somme de ... VI £ XII s t.
- ³⁹ Item, Gillot Rochier a livré et apporté le nombre de IX^m et demi de clous à latte, semblablement employé pour lesdites couvertures es réparations
- ⁴⁰ dessusdites, qui vault le millier au prix de VII s VI dt. de lui achaté pour le tout ; et ung millier et demi de grant clou à (couronne ?)
- ⁴¹ de lui achaté le prix de trente troys solz neuf deniers nécessaires pour la verge du coullart ; la somme de ... CV s t.
- ⁴² Item lesdiz Simon Moriot et Jehan Letellier, avec laide de leursdits compaignons, ont fait tout de neuf, mis et assis un grant
- ⁴³ sommier **en la tour carrée où demeure Richart Rotour**, du long de la laise dicelle tour, et ung plat-post avec la liaison
- ⁴⁴ à ce appartenant, pour soustenir la charpenterie dicelle tour et la garder de cheoir. Et aux deux costés de ladite tour ont fait
- ⁴⁵ et assis deux chapeaulx de X piez de long ou environ, et d'un épan de carré en touz sens, et liaison à ce nécessaire.

⁴⁶ Item en **la tour deprès le mur neuf une allée de XXX piez de long et de III piez de lay** et IIII sommiers aporter et soustenir

⁴⁷ ladite allée, avec autre bois nécessaire à icelle, et de la longueur et laise et plancher de grant carreaux de bois sciés

⁴⁸ de ladite longueur. Et pour venir d'icelle sur **le hourdeys**, ont fait X piez de long de plancher ; et pour le porter, ont fait

⁴⁹ et assis III roez et autres charpenteries adce nécessaire. Item, auprès de **la tour de More**, ont fait ung degré tout neuf de

⁵⁰ XII piez de long ou environ, marches, reilles et charpenterie convenable à icellui. Item, en **la tour de Lonlay**, ont fait, mis

⁵¹ et assis deux soliveaux de douze piez de long ou environ, et rassis les marches d'un degré à monter sur le mur.

⁵² Item en **la tour de Villaine**, ont fait **une allée de IIII^{XX} piez de long**, et pour icelle porte y ont fait et assis dix sommiers, deux

⁵³ reilles et planches de gros carreaux de boys sciés de la longueur de ladite alée, et autres boys convenables. Icelle alée de

⁵⁴ quatre piez de laise. Item au bout de ladite alée ont semblablement fait tout de neuf ung degré de douze piez de long ou

⁵⁵ environ, et de IIII piez de laise, et assis pour la portée une seule et ung poteau avec deux soleaux et autres charpenterie

⁵⁶ à ce nécessaire. Item au mantel de **la tour de Lonlay** ont sayt, fait et assis troys grosses planches de dix piez de long

⁵⁷ et deplaine paume (?) de reset (?) pour le mur qui était failli. Item en **la tour du Connestable**, oudehors, ont fait et assis une

⁵⁸ alée de troys gros carreaux de boys, semblablement de dix piez de long pour aider au mur qui y estoit mauvais. Item, en

⁵⁹ **la chappelle de Sainte-Katherine** dudit chastel, ont fait et assis ung plat-post de saize piez de long, et autre liaison de

⁶⁰ boys pour soustenir la charpenterie. Esquelles choses faisant, lesdits charpentiers ont vacqué par l'espace de soixante journées qui

⁶¹ leur a esté taxé, pour journée, pour principal et despens III s IX dt. qui est pour tout..... XI £ V s t.

⁶² Item Thomas Clouet et Jehan Clevel, charpentiers, ont admené oudit chastel six grans pièces de boys en carré de trente cinq

⁶³ piez de long ou environ ; pour lequel admené leur a convenu coupler et faire de deux charretées une, pour la longueur et

⁶⁴ pesanteur du boys ; o dix bestes et quatre personnes acheminé pièces dudit boys et hernoys. Et aussy ont admené

⁶⁵ autres six pièces de boys à merrain, mendres des autres. Dont pour les VI pièces premières admenées à six fois, leur a esté taxé,

⁶⁶ pour chacune pièce, pour principal et despens, vint solz t. et pour ladmenage de chacune des autres VI pièces, dix solz t. qui vault

⁶⁷ pour tout la somme de neuf £ t.

[verso]

¹ Item Robin Vivier charpentier a cuilli et abatu lesdites XII pièces de boys dessusdites ébranché et escarré à la grosse ligne ; où il

- ² a vacqué XXIII journées, qui vallent audit prix, pour principal et despens, pour journée III s IX d t. lequel boys a esté pris en la forest
- ³ dandaine, à deux lieux loing de ladite place. Qui est pour tout... IIII £ X s t.
- ⁴ Lesquelles XII pièces de boys avec grant nombre et quatre d'autres boys qui a esté prins oudit chastel (*sic !*), qui y avoit esté admené
- ⁵ pour l'approvisionnement d'icelui et seureté de la place, a été employé es dessusdites réparations bien et profitablement, ainsy quil est besoing
- ⁶ et que la nécessité requéroit à la conservation et déffense de ladite place.
- ⁷ Item Jehan Baessin a abatu et arasé jusques près de terre, et refait tout de nouvel avec laide de plusieurs ouvriers maçons, **une**
- ⁸ **brèche de mur en la barbequenne dudit chastel**, et dépécié le mur tout autour dicelle, qui est pourry et chaist par la force
- ⁹ des vens et pluies, et refait ainsy qu'il est nécessaire. Item a levé et rassis avec laide desdits compagnons, à chaulx et
- ¹⁰ sablon **l'empatement de la grosse tour quarrée**, et fourni pierres contenant de longueur cinquante piez, et de hault dix piez
- ¹¹ ou environ ; le tout du costé de Saint-Syphorien. Item a abatu du mur dicelle tour et refait, **du côté de Sainte-Katherine**
- ¹² et levé et rassis une fenestre audit mur de trente piez de hault et de six piez de long ou environ. Item a réparé
- ¹³ et remonté la gouttière de pierre dessus Sainte-Katherine, et fourny de pierre, terre, boys eaue et sablon à ce nécessaire.
- ¹⁴ Auquel Baessin, lesdites oeuvres et réparations dudit mestier (*ou mestre ?*) de maçonnerie avec ledit fournissement après les criées et bennes
- ¹⁵ sur ce deument faites à rabes étaient demouré comme derrain rabesseur au prix et somme c'est assavoir ladite maçonnerie de
- ¹⁶ trente huit livres, et ledit fournissement de neuf livres tournois, quil a bien et deument faites selon ce que l'oeuvre le requiert.
- ¹⁷ Qui est pour tout en somme... XLVII £ t.
- ¹⁸ Item Jehan Chauvin a levé et admené à tout son hernoys oudit chastel, le nombre de unze pippes de chaulx,
- ¹⁹ laquelle chaulx a esté employé es oeuvres et réparations en ce présent rôle contenu. Acheté de lui chacune pipe pour
- ²⁰ ledit vicomte le prix de XL s t. qui vault pour tout... XXII £ t.
- ²¹ Item ledit Jehan Bessin, maçon, a percié le mur de **la maison ordonnée pour ledit coullart** en plusieurs lieux, pour asseoir
- ²² les estaches et percié semblablement en plusieurs places le mur de **la tour de Villaine**, où on a assis le boys de l'allée devant dite
- ²³ qui est faite au dehors de ladite tour pour y loger les soldats pour seureté de la place, et refait les pièces selon ce que
- ²⁴ [*pliure dans l'original, ligne presque entièrement non lue*] qui vaut pour principal
- ²⁵ et despens pour tout, la somme de XV st.
- ²⁶ Item Jehan Corberon ouvrier de bras a curé la place deprès ledit coullart pour arrenger et y mettre les pierres
- ²⁷ à icellui engin nécessaires pour tenir moins de lieu et qu'elles ne fussent dégastées. Où il a vacqué l'espace de huit jours

²⁸ entiers, qui vallent trois souz t. pour jour... XXIII s t.

²⁹ Item Jehan Gorbelet (?) a fait de neuf ung couplet, une reusse et une rondelle de fer à la chaine de **pont leveys dudit**

³⁰ **chastel**, qui estoit rompue, pesant le tout environ troys livres de fer, et rassis ladite chaisne. Qui vault, par marchié

³¹ fait avec lui..... cinq souz s t.

³² Item Estienne Musenger, cordier, a fait et apporté ung grant chrable de soixante toises de long ou environ, ce

³³ nécessaire pour ledit coullart ; douze vins toises d'autre menu cordage pour les lanternes de naguère ordonnées à esclerre

³⁴ par nuit dehors les murs dudit chastel, et pour la liaison du dit coullart, où il en estoit besoing ; et aussy a fait

³⁵ douze pièces de cordage à arbalastres à vindas*** ainsi qu'il avoit esté ordonné, achaté le tout de lui, par

³⁶ marchié le prix de..... quatre livres douze souz six deniers t.

³⁷ Item Jehan Bessin maçon et autres compaignons dudit mestre ont **refait de neuf ung mur es fosséz d'entre la ville**

³⁸ **et ledit chastel**, de cinquante piez de long et quinze piez de hault et cinq pieds de laise ou environ, le tout de

³⁹ pierre seiche, pour ce qu'on povait venir esdiz fosséz au pié des murs desdits chastel et ville, qui estoit très dangereuse

⁴⁰ place et doubteuses ; et estoit ledit mur très nécessaire à estre fait pour seurté, saine garde et conservation desdits

⁴¹ ville et chastel, au bien du Roi notre sire et de sa seigneurie ; où il a vacqué, et autres compaignons dudit mestre,

⁴² le nombre de sept vingts quatre journées, qui valent, journées au prix dessusdit pour principal et dépens,

⁴³ pour le tout, la somme de XXVIII £ XVIII s. VI d. t.

⁴⁴ Item Guillot Montaufray, Jehan Pellier et Estienne Jourdan, cheretiers, ont admené la pierre nécessaire audit

⁴⁵ mur, qui a esté estimé à troys cens cheretéés et plus. Et par le rapport de gens notables et en ce recognoissant,

⁴⁶ leur aesté ordonné pour ledit charroy, pour principal et despens, la somme de... X £ t

⁴⁷ Item Thomas Chenet y a fait et admené le nombre de deux douzaines de claies de boys pour chaufauder et

⁴⁸ y mettre la pierre nécessaire, de dix piez chacune claet de long environ et sept charrectées d'autre boys

⁴⁹ pour porter et soustenir lesdits chaufaux. Le tout fait par marchié avec lui, pour le prix de... LX s. t.

⁵⁰ Item Jehan de la Haye, Richart et Robin diz Aumailier, Benest Juvin et Gervesot Legendre, en la compaignie d'autres

⁵¹ serviteurs, ont baillé la pierre et fait le service aux maçons bien et deument ; où ilz ont vacqué par lespace

⁵² de soixante journées entières, qui valent, pour principal et despens, journée au prix de trois sous, la somme de IX £ t.

⁵³ Somme toute du contenu en ce présent roulle II^CXVI £ XII s IX dt (*paraphes *****)

* Transcription: C. et J-Ph. CORMIER. Original: Bibliothèque Nationale - Ms., fr. 26087/7573-2.

La transcription a été entièrement revue et corrigée pour cette édition en ligne. En gras, les mentions de bâtiments.

** Vexation : accident du travail.

*** Vindas : treuil pour tendre la corde des arbalètes.

**** Paraphes : G(Le)monnier (un des tabellions de la vicomté) et H de Sahurs (à cette date lieutenant à Domfront du maître des Eaux et Forêts de Normandie).

DOCUMENT ANNEXE

D.14 NOVEMBRE 1436: UNE LETTRE INEDITE DE JEHAN DE PLESANCE, LIEUTENANT DE DOMFRONT.*

Nous Jehan de Plesance lieutenant à Danffront de noble homme messire Guillaume Oldhalle chevalier bailli d'Alençon certifions à tous qu'il appartient que par messire Jehan Gascoing prébestre chapelain de la chapelle Sainte-Catherine du chastel dudit lieu de Danffront le service divin a été fait dit et célébré bien et dûment en icelle chapelle pour chaque semaine et fourniment de luminaire ad ce appartenant ainsi et selon ce qu'il a été accoutumé au temps passé. Et tout ce certifions par ces présentes ainsi que devant est dit. Lesquelles pour témoin de ce nous avons signé(es) de notre signe manuel, et scellé(es) du scel dont nous usons audit office de lieutenant. Donné le XIIIe jour de novembre l'an mil CCCXXXVI.

242

Jehan de Plesance

1436

1 Nous, Jehan de Plesance, lieutenant à Danffront de noble homme messire Guillaume Oldhalle, chevalier, bailli
2 d'Alençon, certifions à tous qu'il appartient, que par messire Jehan Gascoing, prébestre chapelain de
3 la chapelle Sainte-Catherine du chastel dudit lieu de Danffront, le service divin a été fait, dit
4 et célébré bien et dûment en icelle chapelle, pour chaque semaine, et fourniment de luminaire ad ce appartenant
5. ainsi et selon ce qu'il a été accoutumé au temps passé. Et tout ce
6 certifions par ces présentes, ainsi que devant est dit. Lesquelles, pour témoin de ce, nous
7 avons signé(es) de notre signe manuel, et scellé(es) du scel dont nous usons audit office de
8 lieutenant. Donné le XIIIe jour de novembre, l'an mil CCCXXXVI.

Signature: Deplesance.
Sceau coupé.

* Transcription: C. et J-Ph. CORMIER. Original: Bibliothèque Méjanes, Aix-en-Provence - Ms. 1429(1294)/242.

II. CARTULAIRE FACTICE DU PRIEURÉ
SAINT - SYMPHORIEN.

-

Le prieuré Saint-Symphorien dépendant de l'abbaye de Lonlay constituait, à l'intérieur de l'enceinte Nord du château de Domfront, le fief dit de la Rochette. Il est pratiquement sûr que son chartrier s'est trouvé, dès l'origine, déposé à Lonlay, et qu'il fut détruit, avec les autres chartriers de l'abbaye, lors des incendies de 1418 et 1533. Par contre, les pièces postérieures à cette dernière date (et quelques unes plus anciennes) échappèrent au pillage de 1574: les Archives de l'Orne conservent, dans un "Inventaire des titres du chartrier de l'abbaye de Lonlay", datant de la fin du XVIIIe siècle, la description d'une centaine de documents relatifs au prieuré: "La cent-onzième liasse contenant cent-dix pièces concernant le Prieuré de St. Siphorien de Domfront; de nous cottes et paraphées par notre s(eing), Procès-verbal de cottes et paraphes, et desquelles pièces l'explication particulière et par extrait ensuit" (H478, F°751-759; désignée ici: INV.111). C'est l'inventaire de cette liasse, déjà partiellement publié par le domfrontais Louis Duval en 1891 (Série H. p.104-105) qui forme la plus grande partie du CARTULAIRE FACTICE dont nous publions ici la première partie: le reste est constitué de quelques épaves, la plupart inédites. Une seconde partie couvrira la période 1608-1791.

PREMIERE PARTIE: DE LA FONDATION A LA DESTRUCTION.

1. Années 10..-1356-1387. INV.111:

N° 3 est une coppie sur parchemin entière et en forme un peu endommagée dans plus. endroits à ce qu'il nous a paru de vetusté d'une coppie d'un acte donné au prieur dud. prieuré par le lieutenant général d'Alençon de la déclaration faite par vénérable homme Guillaume de la Gahaine écuyer et capitaine de Domfront comme entre autres choses il avait vu et lu la fondation du prieuré de St. Siphorien du château fait par Guillaume de Talvas prince de Bellemoys et S. de Domfront par laquelle fondation il avait donné la moitié de tous les moulins faits et à faire sur la rivière de la Varenne etc. Led. acte du 27 aoust 1356. La première coppie du 3 mars 1387 et la présente coppie du 14 janvier 1533.(a)

(a). Ce document paraît bien être le seul témoignage de la fondation de Saint-Symphorien au début du XI^e siècle. L'original, aujourd'hui disparu, a été lu par un historien normand du siècle dernier, lequel en a publié la description suivante (Louis DU BOIS: "Recherches archéologiques, historiques, biographiques et littéraires sur la Normandie" - Paris, 1843 - p.174-177):

"Cette pièce est une copie en papier que deux tabellions de la vicomté de Domfront attestent, le 15 mai 1627, être semblable à une ancienne copie d'un acte passé aux assises tenues à Domfront par un nommé Jean Guérin, bailli d'Alençon, le 3 mai 1387, sur une contestation entre: 1° le prieur de Saint-Symphorien du château de Domfront qui demandait droit à un moulin près de la ville, disant qu'il avait été bâti depuis peu des ruines d'un autre moulin appartenant de tout temps au prieur; et 2° le procureur du Roi qui contestait ces prétentions. Dans le prétendu acte sont insérées certaines lettres produites en jugement par ce prieur SAINES ET ENTIÈRES TANT DE SCEL QUE D'ECRITURE, passées devant les tabellions de Domfront le 27 août 1356, PRESENTS GERVAIS DE JUMILLY ET AUTRES; les quelles portent que GUILLAUME DE LA GARENNE (sic) ECUYER, CAPITAIN DE DOMFRONT, RECONNAIT AVOIR POUR LA CRAINTE DES GUERRES DES ENNEMIS, MORTELS ET ANCIENS ADVERSAIRES DE CE ETAT, DEMOLI TROIS MOULINS DESQUELS IL Y EN AVAIT UN APPARTENANT NUMENT AU PRIEUR DE SAINT-SYMPHORIEN, ET CONFESSE AVOIR VU DES CHARTES A LUI BAILLEES PAR LE LEDIT PRIEUR, PORTANT QUE GUILLAUME TALVAS, COMTE DE BELEMOIS ET SEIGNEUR DE DOMFRONT EN MONT-TRANCHE, AVAIT FONDE L'EGLISE ET PRIEURE DE SAINT-SYMPHORIEN DU CHATEAU DE DOMFRONT SUR LES MOULINS FAITS ET A FAIRE SUR LA RIVIERE DE VARENNE EN TANT QUE LE POURPORTAIT SON FIEF ET DOMAINE...Et en outre il y avait une confirmation en ces chartes de Guillaume d'Artois comte de Mortain et seigneur de Domfront, soussignée: (Manuel)Guillaume d'Artois et sous le sceau de ses armes; les choses Guillaume de la Garenne jura les avoir vues et lues mot à mot, etc. Signé: du Tertre."

Du Bois ajoute que cette charte a été détruite, ainsi que celle de Guillaume de la Garenne "consumé(e) dans l'embrassement de l'abbaye de Lonlay, comme Robert le Faudrier, prieur de Saint-Symphorien, l'assura avec serment, les assises de Domfront tenantes le 14 janvier 1533. L'acte de 1387 est aussi perdu". Bien que certaines de ces pièces soient d'authenticité douteuse, il semble qu'on ne puisse confondre le document confirmé en 1356 avec la charte de fondation de l'abbaye même, par laquelle celle-ci recevait de Guillaume de Bellême "tous nos moulins de Domfront construits ou à construire", ainsi que "les églises de Domfront" (ce qui fait penser que l'église de Saint-Symphorien existait déjà au moment de la fondation du prieuré).

2. 24 juillet 1299. QUITTANCE DU BAILLAGE D'ARTOIS.*

1En l'an de grâce mil. CC. III xx. et XIX. le Vendredi après la Magdaleine, par devant monsire Nicole priour de la priourée du chastel (a)
 2de Domfront, congurent Roland de Columbiens et Guillot Bastart et Herbert de la Fer(i)ère avoir
 3reçu pour leur gages IIII livres de tournois de Mons. Simon de Cincourmes (b) chevalier baillif de Danfront pour XXXII
 4jours que ils avaient esté à la forêt [de] Mons. le Comte d'Artois. Lesquels IIII sergents Mon sire Simon de Cincourmes les
 5y avait mis pour prendre garde en la forêt pour les malefaitours jusques [à ce que] Mons. le Comte l(u)i eust mandé les sergents que il
 6l(u)i devait envoyer pour garder la forêt. Et ont chacun de ses IIII sergents X d. tournois le jour, de quoi
 7ils se tiennent bien appayés. Et par devant nous et en témoignage de ceste chose, je, Nicole, priour avandit ai ceste
 8présente lettre scellée de mon séel, pour ce [que] les sergents n'ont point de séel. Faites à Danfront en l'an et au jours
 9comme de(s)sus.

Parchemin scellé sur simple queue. Fragment du sceau.

*Transcription: Pierre BOUGARD, directeur des Archives du Pas-de-Calais. Original: Archives P-de-C. A152/14.

(a). C'est le plus ancien prieur de Saint-Symphorien connu. A-t-il donné son nom au "Val-Nicol"?

(b). Simon de Cinq-Ormes. Pour les noms et les charges cités dans les quittances, voir: J.-Ph. CORMIER, "Domfront sous les Comtes d'Artois", CHL I, p.17-29.

3. 17 juin 1300. QUITTANCE DU BAILLAGE D'ARTOIS*

1A tous ceus qui orront et verront ces présentes lettres Hue priour du chastel de Danfront salut en notre Seigneur.
 2Sachent tous que j'ai reçu de noble homme Messire Robert de Belebrune chevalier baillif de Danfront par la main
 3[de] Guillot d'Angers son clerc, pour le luminaire Saint-Siphorian du terme de l'Ascension en l'an de
 4grâce mil. et IIIc. VIII s. IIII d. de tournois desquels je me tiens apayé. En tesmoignage de ceste
 5chose je ai ces présentes lettres saellées de mon propre sael. Faites à Danfront le Vendredi devant
 6la Saint-Jehan. En l'an de grâce mil. et IIIc.

Parchemin scellé sur simple queue. Fragment du sceau.

*Transcription: J.-Ph. CORMIER, catalogue de l'exposition "Fouilles archéologiques au Château de Domfront" - Archives de l'Orne 1983. Original: Archives du P.-de-C. A160/47.

4. 13 novembre 1300. QUITTANCE DU BAILLAGE D'ARTOIS.*

1A tous ceus qui verront et orront ces présentes lettres Perrot Roussel et Th. de Mon(h)eaust (a)salut. Sachent tous que nous avons
 2reçu par la main de Mon sire Robert de Belebrune chevalier baillif de Danfront pour nos gages de la Toussaint de l'an de grâce
 3mil. IIIc. chacun: CX s. VIII d. et chacun LX s. pour II paires de robes (b) de l'Ascension et de la Toussaint, desquels deniers nous nous tenons pour payés. En tesmoignage de laquelle chose, pour ce que nous n'avons point
 5de scéel, nous avons scellées ces lettres del scel au priour del chastel de Danfront. Escrit à Danfront le dimanche après la Saint-Martin dernier en l'an susdit. Parchemin scellé sur simple queue. Fragment du sceau.

*Transcription: J.-Ph. CORMIER, catalogue de l'exposition "Fouilles archéologiques au Château de Domfront" p.15-16. Original: Archives du P.-de-C. A161/77.

- (a). Thomas de Montchauveau, maître du haras.
 (b). Les "robes" étaient déjà payées en espèces.

5. 1er décembre 1300. QUITTANCE DU BAILLAGE D'ARTOIS.*

1A tous ceus qui orront et verront ces présentes lettres Robin du Fougeray et Denis du Fougeray frères salut en nostre Seigneur.
 2Sachent tous que nous avons reçu de noble homme Meur. Robert de Belebrune chevalier baillif de Danfront, par la main [de] Guillot
 3d'Angers son clerc, pour la maçonnerie du pont du chastel, laquelle nous primes à faire en tache pour le pris de XX Livres
 4de tournois. Lesquels deniers nous avons reçu de noble chevalier dessusdit: V livres de tournois. Item nous avons reçu
 5du baillif dessusdit par la main [de] son clerc IIII livres X s. pour la maçonnerie de l'Estang du Roy en Andaines
 6laquelle fut routté (?). Item nous avons reçu X s. de tournois pour refaire une pièce du mur de la ville
 7de Danfront qui était chûe, desquels deniers dessusdits nous en tenons a bien payés. Et en tesmoignage de vérité nous
 8avons fait ceste présente lettre saeler du sael au priour

du chastel, pour ce que nous n'avions point de sael, et en sa

présence. Faites à Danfront en Passais le jour Meur. Saint-Eloi en l'an de grâce mil. et IIIc.

Parchemin scellé sur simple queue. Sceau coupé.

*Transcription: Pierre BOUGARD. Original: Archives du Pas-de-Calais A161/102.

6. Année 1347. LIVRE DE MARIE D'ESPAGNE, COMTESSE D'ALENÇON.*

Le priour de Dampfront, par la vertu des tiltres de l'abbaye de Lonlay, bois pour ardoir, herbager, et quittance de pasnage et herbage, et, sur chaque pasnage quatre s. t.s. (a); et par ce, doit estre à juger aux pasnage avecques les autres de semblable condition.(b)

*Transcription: Gabriel HUBERT ("Pays Bas-Normand" 1956 - N° spécial p. 114). Original: copie XVe s., coll. particulière.

(a). Voir infra, 8.

(b). Voir infra, 9. Dans une note (loc. cité p.144 n. 1), Gabriel HUBERT suppose, à tort sembler-il, qu'il s'agit ici du prêtre desservant Notre-Dame-sur-l'Eau ou Saint-Julien.

7. Années 1515 - 1577. INV. 111.

N° 1 est une transaction sur parchemin entière et en forme du 29 may 1515 fait entre Dom Michel Jamault prieur dud. prieuré d'une part et Guyon et Jean dits Petron d'autre part par laquelle les s. Petron pour demeurer quittes des prétentions que led. prieur avait sur le Moulin à Draps sis sous le château de Domfront à eux appartenant s'obligent de lui payer chacun an 20 sols de rente.

N°2 est un arrest de l'échiquier d'Alençon rendu sur procès mû entre Dom Michel Jamault prieur dud. prieuré d'une part et Me Julien Verrier prestre Curé dud. Domfront d'autre à l'occasion d'une rente de 4 livres due aud. prieur. Led. arrest sur parchemin entier et en forme et néanmoins endommagé dans plus. endroits à ce qu'il nous a paru de vetusté du 26 janvier 1526.

N° 4 est un aveu sur parchemain entier et en forme rendu à la Seigneurie de la Rochette par Michel Jouin et Marguerite Chauvin sa femme tant pour eux que pour leurs puisné de plus. héritages tenus dud; fief dépendant du prieuré du 25 aoust 1533. Led. aveu un peu endommagé de rouille dans deux endroits.

N° 5 est un mandement du juge de Domfront sur parchemain entier et en forme du 15 février 1534 pour la délivrance d'un contrat de 20 sols de rente que led. prieur a droit de prendre sur le moulin foulon dud. Domfront.(a)

(a). cf. 7 n° 1.

N° 6 est une sentence du juge de Domfront sur parchemain entier et en forme et néanmoins endommagé par deux petits trous du 4 juillet 1534 rendüe sur procès mû entre le prieur dud. prieuré et le lieutenant du château de Domfront, prétendant de part et d'autre la propriété des herbages qui sont au dessous du château, par laquelle il est dit que bannie sera faite ded. herbages pour être adjugés au plus offrant et dernier enchérisseur à charge de caution.

N° 7 est une permission accordée au prieur dud. prieuré par le juge de Domfront et officiers des Roy et Reine de Navarre de jouir des herbages dont il est question au n° précédent, du 5 octobre 1532. Led. acte sur parchemain entier et en forme.

N° 8 est une sentence sur parchemain entier et en forme écrite en langue latine rendue par le doyen de Passais en faveur du prieur dud. prieuré qui le conserve dans le droit de nommer tous les maîtres d'écoles dans toute la châtelennie et vicomté dud. Domfront(a) du 26 juin 1542. Lad. sentence un peu endommagée par un petit trou vers le haut.

(a). cf. 8 et 9

N° 9 est un aveu pef. du 14 octobre 1559 rendu par Sanson Thébault à la seigneurie de la Rochette dépendant dud. prieuré de plus. héritages sis aud. Domfront et en la paroisse de la Haute-Chapelle.

NB: pef. = sur parchemin entier et en forme.

N° 10 est une présentation aud. prieuré pef. du 22 avril 1565 faite par M. de Bailleul abbé de cette abbaye en faveur de Dom Louis Benoit (a).

(a). Louis du Bailleul, abbé commandataire de Lonlay (1543-1583).

N° 11 est un registre contenant 93 feuillets dont 17 sont en blanc intitulé sur le premier feuillet journal pour les rentes de la prieuré de Domfront appartenant à honorable religieux frère Louis benoit Chantre de l'Abbaye de Lonlay pour le terme Saint-Aulvieu(a) 1575;
(a). 11 septembre.

N° 12 est une copie ef. d'une délibération capitulaire de cette abbaye qui ratifie un contrat fait entre le prieur dud. prieuré et Me Julien Lécuyer touchant une rente de 20 sols du 29 aoust 1570 collationnée le 22 février 1660.

N° 13 est un contrat pef. par lequel Me Julien Lécuyer demeure quitte de 20 sols de rente que le s. prieur dud. prieuré avait droit de prendre sur le moulin foulon de Domfront |et pour ce| lui donne 20 autres sols de rente à prendre sur Michel Vauljas (?) du 29 août 1577.

N° 14 est une copie ef. du contrat expliqué au n° précédent.

8.11 juillet 1580. AVEU DE LOUIS DU BAILLEUL, ABBE DE LONLAY (EXTRAIT)*

Item appartiennent à ladite abbaye deux prieurés en ladite chastellenye dudit lieu de Domfront. C'est à savoir le prieuré de Saint-Symphorien-du-château avec ses appartenances, auquel prieuré a cour et usage avec autres franchises, entre lesquelles le prieur d'iceluy prieuré a franchises ès forêts de Passais et d'Andaines, tant pour ses bêtes porcines qu'autres. Prend iceluy prieur de Saint-Symphorien à chacun des pasnages desdites forêts 4 sols, et a droit de présenter ès écoles de la vicomté et y pourvoir de maîtres suffisants et idoines à icelles.

* Transcription: Patou, Archives de l'Orne H462. Original perdu.

9. 15 juillet 1580. AVEU DE LOUIS DU BAILLEUL, ABBE DE LONLAY(EXTRAIT)*

[Droits du prieur:] " aux dîmes du château et de sa retenue; au reliefs de noblesse, franchises et libertés par toute la châteltenie; à la moitié des dî-

mes de Domfront; à 4 livres en deniers sur les revenus du domaine; à 16 sols 8 deniers à chaque adjudication de bois, comme premier usager dans les forêts d'Andaines et de Passais; de pêcher avec filets dans la rivière de Varenne; de faire pâturer des moutons au bas de la vallée du château et le long des grands fossés, depuis l'église Saint-Symphorien jusqu'à la vieille citerne, en rendant à la basse-poterne et tour du Maure (a); de présenter ès escolles de la vicomté et y pourvoir de maîtres suffisans et idoines".

* Transcription: A. SURVILLE, PBN 1925. Original perdu.

(a). cf. infra: "le château de Domfront!"

10. Année 1606. INV. 111.

N° 15 est un arrêt de la table de marbre pef. du 6 mars 1606 qui décharge le s. prieur du prieuré de trois amendes auxquelles il avait été condamné par le Maître particulier des eaux et forests de Domfront, pour n'avoir comparu au pasnage des forests de lad. maîtrise de Domfront.

N° 16 est la signification ef. de l'arrêt expliqué au n° précédent faite requeste dud. s. prieur au receveur du domaine dud. Domfront du 12 juin 1606.

N° 17 est une copie ef. et néanmoins endommagée dans plus. endroits à ce qu'il nous a paru de vetusté d'un contrat de vente fait par Guillaume Coupel écuyer à Me Jean Thébault d'héritages sis paroisse Notre-Dame sur l'eau tenus de la seigneurie de la Rochette dépendante dud. prieuré du 11 août 1606 (a)

(a). C'est à notre connaissance le dernier document concernant le prieuré avant sa destruction (1608-1609).

A SUIVRE.